RAPPORT ANNUEL 1999-2000

Octobre 2000

Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

101-01353/

Rapport de la présidente

L'année 1999-2000 fut particulièrement intense. La profession ayant été au centre de l'intérêt des médias, notamment à cause de la grève de l'été 1999 et de la pénurie d'effectifs, le Bureau a été davantage interpellé par la conjoncture. Le mandat de protection du public de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) s'est avéré des plus exigeants. Le Bureau et le Comité administratif ont dû tenir plusieurs réunions extraordinaires au cours de l'année.

Les conditions d'exercice et la qualité des soins

Le Bureau de l'Ordre s'est préoccupé plus que jamais du contexte du réseau de la santé où les listes d'attente s'allongent, les services d'urgence débordent et les budgets sont insuffisants pour soutenir la pratique infirmière.

Au-delà des activités normales de surveillance, le Bureau a pris cette année deux mesures à caractère exceptionnel. Il a mis sur pied un Comité spécial de vigilance sur la qualité des soins dont le mandat d'un an est de mener une enquête à l'échelle provinciale, afin de présenter des recommandations au Bureau à l'automne 2000. De plus, une enquête sur la qualité des soins infirmiers à l'urgence de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal a été effectuée, en février 2000, à la suite d'informations rendues publiques par des enquêtes de coroner.

Durant la grève des infirmières affiliées à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), le 1er juillet 1999, à quelques heures de l'adoption d'une loi spéciale, l'Ordre a lancé un appel ultime au gouvernement afin qu'il entende le message des infirmières. Par ailleurs, la ministre de la Santé et des Services sociaux sollicita le 5 juillet un avis de l'Ordre sur l'état de la qualité des soins en période de grève. Une enquête téléphonique menée auprès de 112 établissements a révélé que les soins critiques, tels que l'urgence, la néonatalogie et les soins intensifs, étaient assurés de façon satisfaisante. Cependant, compte tenu de la diminution récurrente de services chaque été, il a été impossible de quantifier les effets directs de la grève.

Ayant pour thème « La qualité des soins et des services de santé : le prix à payer », le Ve Colloque provincial des conseils des infirmières et infirmiers, tenu les 26 et 27 avril 1999, a permis aux participantes de revoir tant les processus d'évaluation de la qualité que les conséquences de la non-qualité sur les plans clinique et éthique, ou encore en termes d'épuisement professionnel. Des stratégies d'amélioration de la qualité des soins ont été également présentées au cours du colloque.

Outre trois signalements aux instances administratives concernées du réseau de la santé, relativement à la qualité des soins dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée, l'Ordre s'est fait entendre devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour présenter un mémoire sur l'exploitation des personnes âgées qui, dans ces milieux, sont souvent victimes de manque de soins et d'atteinte à leur dignité. L'abandon des personnes âgées et ses conséquences sur le plan humain tant individuel que sociétal préoccupent au plus haut point le Bureau.

L'Ordre a également adopté un avis pour signaler au ministre de la Sécurité publique des lacunes dans la sécurité et l'adéquation des soins de santé donnés aux détenus. En outre, un bilan de la pratique infirmière en milieu scolaire a permis de mettre en évidence un écart de plus en plus important entre les besoins des jeunes et les services fournis par les CLSC.

Enfin, la qualité des services dans les urgences ayant fait l'objet d'une attention prioritaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'Ordre a participé activement au Forum national sur les urgences, ainsi qu'aux travaux du comité de suivi des recommandations de ce forum. Afin de rendre visible le travail des infirmières dans les urgences, l'Ordre a soutenu l'événement de lancement du film documentaire *Urgence! Deuxième souffle* de Tahani Rached.

La pénurie

Au printemps 1999, l'Ordre a proposé au ministère de la Santé et des Services sociaux l'opération *Retour à la profession* pour inciter les jeunes infirmières, qui avaient abandonné la profession depuis le début des années quatre-vingt-dix faute d'emplois, à réintégrer la profession. Avec la collaboration des régies régionales, elles étaient invitées à suivre un programme de mise à jour offert dans plusieurs collèges du Québec. L'Ordre a effectué plus de 3500 envois postaux et procédé à plus de 2000 relances par téléphone. À la fin de l'automne, on estime qu'environ 600 infirmières ont pu actualiser leurs connaissances pour exercer la profession à nouveau.

À l'automne 1999, la ministre de la Santé et des Services sociaux met en place le Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière. Ce comité, présidé par le sous-ministre adjoint, a travaillé intensivement à documenter les tendances statistiques de l'offre et de la demande de cette main-d'œuvre et à apporter des précisions sur les aspects qualitatifs de la demande actuelle et future. Pour éclairer la situation, l'Ordre a mis à la disposition de tous les ordres régionaux et autres organismes concernés des statistiques par région, par domaine clinique et par type d'établissement.

Afin de favoriser le recrutement d'infirmières expérimentées à l'étranger, l'Ordre a résolu de faciliter aux infirmières admissibles l'obtention d'une autorisation spéciale par équivalence de diplôme ou de formation et d'informer tous les directeurs de soins infirmiers à cet effet. Au printemps 1999, l'Ordre a réclamé des mesures exceptionnelles pour mettre un terme au problème chronique de recrutement d'infirmières pour les régions isolées.

L'Ordre a également proposé au gouvernement d'autoriser des étudiantes en soins infirmiers ayant réussi leur deuxième année d'études au collège ou à l'université à effectuer des soins infirmiers dans le cadre d'un programme d'externat. Après discussion avec l'Office des professions du Québec, il est apparu nécessaire de rédiger un règlement en vertu de l'article 94 par. *b*) du *Code des professions*. Ce règlement a été adopté après la fin de l'exercice 1999-2000. Il offre toutes les garanties de protection du public, tout en permettant d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins infirmiers dans un contexte de pénurie. Sans compter que la consolidation des connaissances par les externes pourrait s'avérer un facteur de rétention des jeunes dans les programmes d'études.

Enfin, en février 2000, l'Ordre a tenu une *journée-carrière de la profession*, en vue d'augmenter les inscriptions dans les programmes de formation. Cette opération de promotion a connu un grand succès : plus de 1400 appels téléphoniques en une seule journée.

Le champ d'exercice

L'année 1999-2000 fut particulièrement active en ce qui concerne les dossiers mettant en cause le champ d'exercice. D'abord, le Bureau avait résolu, dans les orientations stratégiques élaborées l'année précédente, de mettre sur pied un chantier d'études et de travaux pour soutenir la révision éventuelle des articles 36 et 37 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, pour proposer des orientations concernant la spécialisation et, enfin, pour documenter l'élaboration d'un cadre légal autorisant la pratique d'infirmière praticienne.

Ces travaux qui requéraient un investissement financier spécifique ont fait l'objet de rapports d'étapes au Bureau et connaîtront leur aboutissement au cours de l'exercice 2000-2001, notamment par la présentation d'un mémoire étayant les positions de l'Ordre au comité créé par la ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'Ordre a demandé la participation de Valerie Shannon, directrice des soins infirmiers du Centre hospitalier universitaire McGill, pour siéger à ce comité présidé par le Dr Roch Bernier, ex-président du Collège des médecins du Québec.

Au printemps 1999, le projet de loi n° 28 légalisant la pratique de sage-femme a exigé une forte implication de l'Ordre qui réclamait deux amendements importants : le retrait d'un article subordonnant la pratique infirmière à l'ordonnance d'une sage-femme et l'ajout d'une clause selon laquelle aucune disposition de la *Loi sur les sages-femmes* ne limite, ni ne restreint le droit pour les infirmières d'exercer leur profession dans le domaine de l'obstétrique et de la périnatalité. L'Ordre a obtenu gain de cause dans les deux cas.

Au cours de l'année, l'Ordre a adopté un projet de modification de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* afin d'obtenir une reconnaissance légale explicite de la pratique infirmière en soins de pieds. Une clarification de la loi permettrait aux infirmières concernées d'échapper aux poursuites judiciaires intentées par l'Ordre des podiatres pour exercice illégal de la podiatrie. Aucun jugement n'avait encore été rendu, à la fin de mars 2000, sur les trois poursuites en cours.

Divers projets de collaboration avec le Collège des médecins du Québec ont été menés cette année : la publication d'une position conjointe sur les lignes directrices concernant le triage à l'urgence ; une entente sur les conditions d'un projet-pilote de pratique d'infirmière praticienne en région éloignée ; l'adoption d'un projet de règlement d'acte médical délégué autorisant la pratique d'infirmière première assistante en chirurgie. Les participants au Forum national sur les urgences ont demandé aux deux ordres d'effectuer une étude sur le cadre légal permettant un rôle d'infirmière praticienne dans un service d'urgence. Enfin, le Collège a ajouté à la liste d'actes délégués les vaccins contre la varicelle et la maladie de Lyme.

L'OIIQ a collaboré avec l'Ordre des technologues en radiologie à l'organisation conjointe d'une journée scientifique dans le domaine de l'hémodynamie. Toutefois, lors des consultations de l'Office des professions du Québec sur une demande de modification de la ***Loi des technologues en radiologie***, l'OIIQ a émis des réserves importantes sur les modifications proposées.

La formation initiale

La formation initiale a continué cette année d'être au cœur d'enjeux importants pour le devenir de la profession. L'Ordre a participé aux travaux du Comité-conseil sur la formation infirmière au Québec. Ce comité a remis son rapport à la fin de juin 1999. Plusieurs éléments examinés par ce comité ont fait l'objet de consensus significatifs, notamment sur l'impossibilité de maintenir le ***statu quo*** concernant la formation collégiale et sur la nécessité incontournable de rehausser la formation infirmière.

Le Collège des médecins du Québec a offert son soutien à l'Ordre pour faire valoir l'importance de rehausser la formation infirmière initiale. Il a exprimé sa vision en ce sens lors d'une rencontre avec le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, en février 2000.

Rappelons qu'à la même période, le gouvernement de l'Ontario réitérait son objectif de rehausser la formation des infirmières au niveau du baccalauréat, à compter de 2005. Au 31 mars 2000, le ministre de l'Éducation n'avait toujours pas annoncé quel suivi il entendait donner au rapport du comité-conseil.

L'examen professionnel

L'exercice 1999-2000 marque un tournant décisif en ce qui concerne l'examen professionnel donnant accès au permis d'exercice. En effet, en janvier 2000, l'OIIQ a cessé d'utiliser l'examen de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) et a procédé à l'introduction d'un nouvel examen professionnel après d'importants travaux de conceptualisation et de mise en œuvre. Le rapport de la directrice générale et celui du Comité de l'examen professionnel contiennent de l'information complémentaire relativement à cette réalisation marquante de l'Ordre.

Un dynamisme indéfectible

Encore une fois cette année, le Bureau a bénéficié du soutien et de l'expertise de l'ensemble du personnel de l'Ordre. Malgré les incertitudes engendrées par une réflexion en profondeur sur la structure et l'organisation des services du siège social, le dynamisme d'ensemble ne fut en rien altéré.

Les préparatifs du grand rendez-vous de l'an 2000 que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a lancé à la communauté infirmière francophone du monde entier ont imposé parfois une lourde tâche, puisqu'il a fallu en cours d'année organiser simultanément le congrès de 1999 et celui de l'an 2000.

Il faut également souligner le travail remarquable des ordres régionaux qui ont poursuivi, cette année encore, leur objectif d'obtenir la création d'une commission infirmière régionale dans leur région respective. Trois nouvelles commissions ont été créées cette année : en Montérégie, en Abitibi et en Outaouais. Il faut enfin rappeler que le concours Innovation clinique, dans chaque région du Québec, a permis de démontrer la créativité et l'expertise infirmière au service de la qualité des soins, malgré une conjoncture difficile.

La présidente,

Gyslaine Desrosiers

Gyslaine Desrosiers

Rapport de la directrice générale

L'aboutissement des travaux amorcés il y a déjà deux ans, dans la foulée de la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques a permis à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) d'aborder le XXIe siècle avec l'assurance de s'être doté de moyens modernes pour relever les défis de l'avenir, tant sur le plan de la protection du public qu'en ce qui concerne le soutien à la recherche, les services aux membres et la gestion des affaires de l'Ordre.

Parmi toutes les réalisations qui ont fait de 1999-2000 une année charnière pour l'Ordre, les activités résumées ci-après ne représentent certes qu'un échantillon, mais elles mettent en relief des dossiers prioritaires que l'on ne saurait passer sous silence dans le cadre d'un rapport annuel d'activités.

La protection du public

Soucieux de s'acquitter de son mandat de protection du public avec une efficacité sans cesse accrue, l'Ordre a innové, cette année, en matière d'évaluation de la compétence professionnelle des candidates à l'exercice et en matière de formation continue. Il a également poursuivi ses travaux orientés vers le soutien de l'exercice clinique, particulièrement en santé communautaire.

L'évaluation de la compétence professionnelle

En janvier 2000, 350 candidates à l'exercice de la profession se présentaient à l'examen professionnel, qui était administré par l'OIIQ et comportait une méthode d'évaluation entièrement révisée. Cette forme d'évaluation de la compétence professionnelle a nécessité un intense travail d'élaboration du cadre de référence, de conception des volets écrit et pratique et de formation du personnel requis.

Elle a également nécessité la mise en place de mécanismes adéquats pour soutenir efficacement les milieux de formation dans la préparation des candidates en vue du nouvel examen professionnel. Ainsi, des sessions de formation ont été offertes par l'Ordre aux professeures et enseignantes, et des moyens ont été mis en œuvre pour les aider à constituer un collectif d'épreuves destiné à préparer les étudiantes à l'utilisation de cette méthode d'évaluation et à réussir ce nouveau type d'examen. De plus, un document d'information a été produit à l'intention des candidates.

L'Ordre a bénéficié d'une remarquable collaboration tout au long du processus d'élaboration et de réalisation de l'examen. Il faut souligner à cet égard la contribution des membres du comité de l'examen professionnel et du comité d'experts, et celle des infirmières exerçant dans les milieux cliniques (pour l'organisation du volet pratique) ainsi que des 1200 infirmières qui ont manifesté leur intérêt à exercer la fonction d'observatrices. D'ores et déjà, l'analyse des résultats démontre la validité de cet examen professionnel et la pertinence de la méthode choisie.

La formation continue

D'autres mécanismes ont aussi été mis en place pour assurer la protection du public. Ainsi en est-il du soutien au maintien et à l'amélioration de la compétence. À ce sujet, le Bureau adoptait, en avril 1999, une politique de formation continue basée sur la responsabilité professionnelle de l'infirmière. Cette politique préconise la constitution d'un portfolio. Cet instrument représente un moyen dynamique et évolutif d'inscrire et de suivre à la fois ses expériences professionnelles et ses activités formelles et informelles de formation continue, et d'en dégager les compétences acquises ou accrues.

De plus, il est prévu qu'un comité aviseur sera créé afin d'établir des priorités et de présenter au Bureau, tous les deux ans, des recommandations concernant la formation continue. Ces dernières permettront, tant à l'Ordre qu'aux établissements d'enseignement et de santé, d'élaborer des programmes, des sessions et des activités de formation aptes à répondre aux besoins réels des infirmières.

Le soutien de l'exercice clinique en santé communautaire

Pour aider les infirmières à assumer les divers aspects de leur rôle et les guider dans leur développement professionnel, l'Ordre a publié un guide d'exercice infirmier en santé communautaire. Cet instrument est destiné à accompagner l'infirmière dans deux champs de pratique : les services de santé courants et Info-Santé.

Il est, en effet, un domaine dans lequel les infirmières sont appelées à exercer de plus en plus. C'est celui de la consultation

professionnelle par téléphone, dans le cadre d'Info-Santé ou autrement. Ce service comporte un niveau élevé de difficulté et de complexité, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de la situation de santé de la personne, puisque l'infirmière ne peut l'observer ni l'examiner directement, et à cause de la diversité des raisons de consultation présentées par une clientèle des plus variées.

Pour accroître la protection du public et favoriser l'excellence de la pratique dans le cadre du télésoin, l'Ordre a publié, en novembre dernier, un répertoire de fiches de référence pour les situations cliniques les plus courantes. La pratique à distance nécessite de recueillir, au moyen d'une entrevue téléphonique, toutes les données pertinentes pour informer, conseiller et orienter le client de façon appropriée. Le ***Répertoire de fiches de référence de l'infirmière pour l'évaluation par téléphone de certaines clientèles*** constitue un outil précieux pour atteindre cet objectif.

Enfin, le suivi systématique de clientèles représente pour les infirmières une façon d'améliorer la prestation des soins et des services de santé dans le contexte du virage ambulatoire et de la réduction des durées de séjour à l'hôpital. À ce sujet, l'Ordre a produit un document pratique en vue d'aider les infirmières à découvrir ce mode de prestation de soins adapté aux services offerts dans la communauté et à s'engager dans le processus d'implantation du suivi systématique de clientèles.

Le soutien à la recherche

L'évolution rapide des connaissances et le développement des nouvelles technologies commandent l'adaptation constante des pratiques basées sur des données probantes. Le soutien à la recherche en sciences infirmières a pris, cette année, deux formes différentes et complémentaires :

- L'octroi direct de bourses d'études ou de recherche qui totalisent 280 000 $ et proviennent des intérêts du Fonds de bourses et de promotion de la profession ;
- L'établissement d'un nouveau partenariat avec la FRESIQ, dans le but de réduire les coûts de fonctionnement de la Fondation et de maximiser les efforts pour recueillir les fonds nécessaires au soutien des chercheuses. Ce partenariat étroit entre les deux organismes se réalise tout d'abord par la présence active au sein du conseil d'administration et du comité scientifique de personnes occupant des postes de direction à l'OIIQ. Il se traduit également dans des services directs de l'Ordre pour soutenir les activités de la Fondation et, surtout, dans des contributions financières à des projets précis ayant un lien avec le programme scientifique de l'OIIQ, après approbation par le Bureau.

L'appui aux ordres régionaux

Dans le cadre de ses travaux sur la planification des effectifs infirmiers, l'Ordre a produit des statistiques à l'intention des ordres régionaux. Ces données permettent de connaître le profil des membres par région sociosanitaire, en tenant compte de leurs lieux de résidence et de travail. Une session d'information tenue avec les présidentes régionales a permis d'optimiser l'interprétation et l'utilisation des statistiques présentées.

Les services aux membres

Afin de répondre aux attentes manifestées par plusieurs infirmières qui suspendent leurs activités professionnelles ou mettent fin à leur carrière, l'Ordre a créé le programme Appartenance. Il s'adresse aux ex-membres qui souhaitent conserver un lien avec leur profession.

Le programme offre la possibilité de participer aux activités organisées tant par l'OIIQ que par l'ordre régional de chaque personne qui adhère à Appartenance. En outre, elles reçoivent l'information relative à leur profession par l'entremise du périodique ***Le Journal***, de la revue ***L'Infirmière du Québec*** et du journal publié par leur ordre régional. Enfin, chaque personne inscrite au programme peut profiter des autres avantages offerts aux membres en règle de l'Ordre.

La gestion du siège social

Pour réaliser les orientations stratégiques adoptées par le Bureau en décembre 1998, l'Ordre a mené, cette année, des travaux de révision en profondeur de sa structure organisationnelle, de son portefeuille d'activités et de son style de fonctionnement. Cette opération de reconfiguration de l'organigramme et des mandats n'avait d'autre but que de s'assurer d'être mieux en mesure de relever les défis de l'avenir.

La nouvelle structure adoptée par le Bureau en février 2000 comporte les ajustements organisationnels nécessaires à une meilleure cohésion du leadership, à l'harmonisation des interrelations entre les différents processus d'affaires ainsi qu'à l'instauration d'une approche de gestion mieux à même de soutenir la contribution de chacun des membres du personnel à la mission de l'Ordre. La mise en application de la nouvelle structure s'est réalisée grâce à la participation active des directrices et à la collaboration de l'ensemble des employées du siège social. Une étape de consolidation est prévue pour l'automne 2000.

Le contenu de ce rapport d'activité et de l'ensemble du rapport annuel ne rend compte que sommairement de tout le travail accompli par l'ensemble du personnel du siège social de l'Ordre. Je tiens à remercier chacune de ces personnes pour leur professionnalisme et leur engagement à mettre leurs compétences au service du public québécois et de l'ensemble des membres de la profession infirmière.

La directrice générale et secrétaire,

Hélène Rajotte

Hélène Rajotte

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Bureau a tenu six réunions ordinaires et six réunions extraordinaires. Il a veillé à l'administration générale des affaires de l'Ordre conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*, la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ainsi que par les règlements y afférents. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

Assemblée générale annuelle et congrès

Le Bureau a résolu de tenir la 79e Assemblée générale annuelle de l'Ordre le 8 novembre 1999, au Palais des congrès de Montréal, et il en a adopté l'ordre du jour provisoire.

Le congrès a eu lieu les 8 et 9 novembre 1999. Le thème choisi pour cette occasion était « La trajectoire infirmière – une fenêtre sur la santé ». Des activités précongrès ont aussi été offertes le 7 novembre 1999 (voir la section *Activités de formation, colloques et congrès*).

Élection des membres du Comité administratif

Le Bureau a procédé à l'élection de quatre membres du Comité administratif. La présidente, réélue l'an passé, entreprenait la seconde année de son mandat 1998-2000. Ont été élus pour un an : Denise Lévesque-Boudreau, vice-présidente ; Micheline Ulrich, trésorière ; Thérèse Dufour, administratrice élue ; Nicol Jean, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Cotisation annuelle de l'année 2000 et prime d'assurance responsabilité professionnelle

Malgré les nombreuses obligations légales de l'Ordre, le Bureau a décidé de maintenir la cotisation annuelle à 162,40 $. Ce tarif est le même depuis huit ans.

Le Bureau a résolu d'abolir, à partir de l'année d'inscription au tableau 2000-2001, l'exemption partielle de cotisation pour les infirmières retraitées âgées de 55 ans et plus. Il a toutefois procédé à la création du programme Appartenance à l'intention des infirmières à la retraite ou qui ne désirent plus s'inscrire au tableau. Il a fixé les frais annuels d'abonnement à ce programme à 45 $.

Pour une cinquième année de suite, la prime d'assurance responsabilité professionnelle a été réduite. Elle s'établit à 6,64 $ pour l'année 2000.

Comités

Nominations

Les membres du Bureau ont procédé à la nomination de membres siégeant aux comités suivants : Comité de discipline, Comité d'inspection professionnelle, Comité Jeunesse, Comité d'experts de l'examen professionnel et Comité aviseur sur la formation continue.

Rapports des comités

Le Bureau a reçu les rapports annuels du Comité de discipline, du Comité d'inspection professionnelle et du Comité de l'examen professionnel ainsi que ceux de tous les autres comités qu'il a formés.

Plus précisément, après étude des rapports, le Bureau, sur recommandation du :

Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite

- a nommé Olive Goulet à titre de récipiendaire de l'Insigne du mérite 1999 et soumis sa candidature au Conseil interprofessionnel du Québec pour le prix du Mérite ;

Comité des bourses

- a désigné les récipiendaires et leurs substituts des huit bourses d'études de 10 000 $ accordées pour des études de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières ; cinq des récipiendaires visent l'obtention d'un doctorat, et trois l'obtention d'une maîtrise en sciences infirmières ;
- a désigné les récipiendaires et leurs substituts des 16 bourses d'études de 3000 $ offertes à des infirmières inscrites au baccalauréat en sciences infirmières ou à un certificat de premier cycle ;
- a désigné la récipiendaire de la bourse d'études Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté, bourse de 3000 $ qui est destinée à une étudiante inscrite à la maîtrise en sciences infirmières et dont le projet de recherche ou de stage porte sur la santé communautaire ;
- a désigné la récipiendaire de la bourse d'études Suzanne-Giroux, bourse de 3000 $ qui est destinée à une étudiante inscrite à la maîtrise en sciences infirmières et dont le projet de recherche ou de stage porte sur l'évaluation de la qualité des soins, de l'organisation des soins ou des programmes de soins et d'enseignement.

Dispositions réglementaires

Au cours de l'exercice, le Bureau a résolu d'accepter deux propositions de modification du *Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins*. Ces propositions, soumises par le Collège des médecins du Québec, visent, d'une part, à ajouter à l'article A-1.06 de l'annexe A le vaccin contre la varicelle et le vaccin contre la maladie de Lyme et, d'autre part, à inclure à l'article A-1.43 une disposition permettant aux infirmières d'exercer la fonction de première assistante en chirurgie.

Le Bureau de l'Ordre a également donné son accord au Bureau des médicaments en vente libre du gouvernement canadien pour que, dans le règlement adopté en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, la profession d'infirmière soit désignée comme une catégorie de personnes pouvant prescrire des drogues et substances réglementées par la loi.

Principales autres résolutions du Bureau

Outre les résolutions relatives aux activités précédemment énumérées, le Bureau :

- a entériné le programme de surveillance et de promotion de la qualité de l'exercice infirmier 1999-2000 adopté par le Comité d'inspection professionnelle, qui prévoit notamment que, dans son volet préventif, la surveillance de l'exercice comportera deux projets de vérification ciblant respectivement les soins à domicile offerts par les CLSC et les soins en centre hospitalier psychiatrique ; dans ce programme, la clientèle hébergée est rejointe par le biais de vérifications spécifiques auxquelles la priorité est accordée ; une marge de manœuvre est préservée pour répondre à l'émergence de nouvelles problématiques ; quant aux activités de soutien des CII, des DSI et des infirmières, elles tiendront compte de la stratégie organisationnelle de l'OIIQ, tout en continuant de s'inscrire dans une visée de protection du public et en assurant l'intégration des *Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière* pour l'amélioration continue de la pratique ;
- a résolu de saisir le conseil d'administration d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée, la régie régionale dont il relève et le curateur public de la situation prévalant dans ce centre ;
- a résolu de saisir le ministre de la Sécurité publique de la situation constatée dans des centres de détention en ce qui a trait aux soins de santé auxquels ont accès les détenus et d'en informer la ministre de la Santé et des Services sociaux ;
- a résolu, à la suite des rapports du coroner faisant état d'événements graves où les infirmières pourraient être en cause, d'ordonner une enquête sur la qualité des soins à l'urgence de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal, en vertu du dernier alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, et de demander au comité d'enquête de présenter un rapport au Bureau dans un délai maximum de 60 jours ;
- a créé un comité spécial de vigilance sur la qualité des soins dans le but d'examiner la situation qui prévaut actuellement au plan de l'exercice de la profession et de faire les recommandations nécessaires au Bureau ;
- a adopté la politique de formation continue de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;
- a endossé le principe d'un projet pilote d'une pratique infirmière avancée sur la Basse-Côte-Nord ;
- a adopté le projet pilote d'externat en soins infirmiers ;
- a autorisé la publication de la prise de position sur le triage à l'urgence, élaboré conjointement par l'OIIQ et le CMQ ;
- a adopté l'avis de l'Ordre en réponse à la demande de la ministre de la Santé et des Services sociaux, datée du 5 juillet 1999, concernant l'évaluation de l'état actuel des services rendus aux malades dans le réseau de la santé et les conséquences prévisibles de la grève des infirmières sur l'accès à ces services ;
- a résolu de transmettre à la Commission de la culture le mémoire de l'Ordre concernant le Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Conseil des aînés* ;
- a résolu de transmettre à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse le mémoire de l'Ordre sur l'exploitation des personnes âgées ;
- a adopté le mémoire de l'OIIQ concernant un ajout à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* en ce qui a trait à la reconnaissance légale des soins de pieds ;
- a donné son accord de principe pour appuyer la démarche de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec qui vise à faire reconnaître un champ exclusif en physiothérapie ;
- a donné son accord pour faire connaître la position de l'Ordre au sujet de la proposition de modification des articles 7 et 8 de la *Loi sur les technologues en radiologie* ;
- a appuyé la position de la Coalition québécoise sur le contrôle du tabac ;
- a accordé son appui au projet *Solidaires pour la vie* de l'Association québécoise des maladies mentales ;
- a résolu de maintenir la date prévue d'implantation du nouvel examen professionnel, soit en janvier 2000 ;
- a résolu d'établir une période transitoire minimale de deux ans au cours de laquelle, pour favoriser la mobilité des infirmières au Canada, l'Ordre acceptera, aux fins de la délivrance d'un permis d'exercice, l'examen professionnel de l'AIIC réussi par une infirmière qui a obtenu son diplôme et complété sa formation dans une autre province canadienne, et d'acheminer une lettre à chacun des organismes réglementant la profession d'infirmière dans les autres provinces et territoires du Canada les avisant de cette décision et leur demandant réciproquement d'accepter, pour cette période transitoire, l'examen professionnel réussi, apres janvier 2000, par une infirmière membre de l'OIIQ ;
- a fixé la norme de passage de l'examen professionnel et déterminé le mode de transmission des résultats et la nature des informations à communiquer aux candidates ayant échoué à l'examen ;

- a désigné le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) comme organisme habilité à effectuer la vérification des résultats d'une candidate ayant échoué à l'examen et qui demande une révision de sa note ;
- a résolu de permettre à toute candidate qui a échoué une troisième et dernière fois à l'examen professionnel de janvier 2000 de reprendre exceptionnellement cet examen à la prochaine session, et de permettre à toute candidate qui a échoué une première ou une deuxième fois à l'examen professionnel et qui, en janvier 2000, a atteint le terme du délai de deux ans pour répondre à toutes les conditions et modalités de délivrance du permis, de reprendre exceptionnellement l'examen professionnel à la prochaine session ;
- a procédé aux nominations suivantes :

  Yanick Augustin, à titre de secrétaire adjointe de l'OIIQ ;

  Claudette Ménard, à titre de secrétaire adjointe de l'OIIQ ;

  Johanne Létourneau, à titre de syndic adjointe ;

  Joanne Buttery, à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle ;
- a fixé l'Assemblée générale annuelle de l'an 2000 au mardi, 21 novembre, de 14 h à 18 h 45 ;
- a fixé la date de l'Assemblée générale et du congrès 2001 aux 14, 15 et 16 octobre 2001 ;
- a modifié le processus de mise en candidature de l'Insigne du mérite de l'Ordre ;
- a entériné le nouveau règlement adopté par le Conseil de section de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de Laurentides/Lanaudière, par celui de Montérégie et par celui de Montréal/Laval ;
- a octroyé 500 $ à tous les ordres régionaux pour entreprendre des travaux en vue de la mise sur pied d'une commission infirmière régionale et 1500 $ pour les commissions infirmières régionales déjà constituées ou en voie de l'être ;
- a étudié et adopté les rapports de la firme de vérificateurs externes Raymond, Chabot, Grant, Thornton, sur les états financiers de l'Ordre au 31 mars 1999 ;
- a recommandé aux déléguées à l'Assemblée générale annuelle de retenir la firme KPMG à titre de vérificateurs externes, pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans renouvelable chaque année, pour la vérification des états financiers et du régime des rentes de l'OIIQ ;
- a adopté les prévisions budgétaires 1999-2000 du Fonds général, du Fonds de gestion du risque et du Fonds de bourses et de promotion de la profession ;
- a approuvé le projet de réorganisation administrative du siège social de l'Ordre ;
- a adopté le nouveau modèle de fonctionnement pour la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) ;

En prélevant à même les intérêts du Fonds de bourses et de promotion de la profession, a transféré à la FRESIQ sous forme de dons désignés :

- 28 000 $ pour l'octroi d'une bourse de 14 000 $ par année pour deux ans à Marie-Christine Bournaki, dans le cadre du projet FRSQ/FRESIQ ;
- 73 248 $ pour des subventions et bourses de recherche ;
- 10 000 $ par année pour trois ans pour la création de bourses conjointes FCRSS/FRESIQ ;
- une valeur globale annuelle de 70 000 $ (45 000 $ en bourses et commandites de recherche et 25 000 $ sous forme de prêt de services) pour soutenir la chaire d'études et de recherches sur l'évaluation des pratiques infirmières de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval pour une période de cinq ans ;
- 50 000 $ à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal pour la chaire de recherche en soins infirmiers concernant le suivi systématique familial et les télésoins infirmiers ;
- a résolu d'octroyer un soutien financier de près de 17 000 $, soit un montant équivalent à 0,25 $ par infirmière, pour le fonctionnement du site historique de La Corne en Abitibi.

Membres du Bureau au 31 mars 2000

Le Bureau se compose de 28 membres.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Thérèse Dufour

Saguenay – Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec

Hélène Tremblay

Québec

Kathleen Grant *Irène Robitaille* *Denise Lévesque-Boudreau*

Mauricie – Bois-Francs

Mario Meunier *Marie-Andrée Gauthier*

Estrie

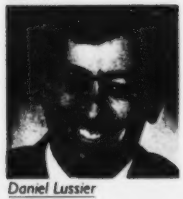

Daniel Lussier

Montréal / Laval

Suzanne Bonhomme *Gyslaine Desrosiers* *Danielle Fleury* *Lucie Hogue* *Andrée Lalonde* *Ginette Lamarre*

Outaouais

Martine Mayrand-Leclerc

Abitibi – Témiscamingue

Rita Marchand

Côte-Nord

Jacqueline St-Pierre

Chaudière – Appalaches

Colombe Boisvert

Laurentides / Lanaudière

Doris Gagné *Lise Racette*

Montérégie

Francine Bouchard *Daniel Cutti* *Micheline Ulrich* *Angèle St-Jacques*

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

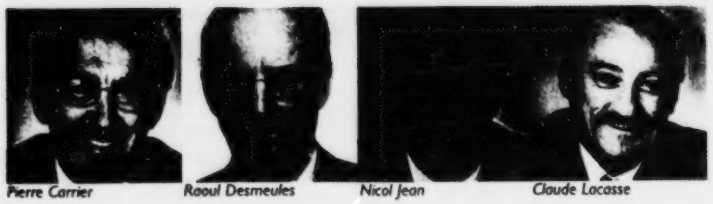

Pierre Carrier *Raoul Desmeules* *Nicol Jean* *Claude Lacasse*

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

PRÉSIDENTE
Gyslaine Desrosiers

VICE-PRÉSIDENTE
Denise Lévesque-Boudreau

TRÉSORIÈRE
Micheline Ulrich

ADMINISTRATEURS
Thérèse Dufour
Nicol Jean

_ présidente ou président d'un ordre régional
■ membre du Comité administratif

Rapport des activités du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu 10 séances ordinaires et 3 séances extraordinaires entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000.

Au cours de ces séances, le Comité a veillé à l'administration courante des affaires de l'OIIQ. Il a en outre traité d'autres dossiers, notamment ceux relatifs aux aspects suivants : l'immatriculation des étudiantes, l'admission à la profession, la compétence professionnelle, l'état de santé des membres de l'OIIQ, les décisions judiciaires déclarées par les diplômées de programmes d'études en soins infirmiers et par les membres, les décisions disciplinaires déclarées par les membres et l'exercice illégal de la profession.

Les activités décrites ci-dessous ont fait l'objet des principales résolutions adoptées par le Comité administratif au cours de l'exercice financier 1999-2000.

Immatriculation

Révocation du certificat

Alors que 3614 certificats d'immatriculation étaient émis au cours de l'exercice 1999-2000, six demandes de révocation ont été reçues. Une demande a été étudiée par le Comité administratif, et ce dernier a rendu une décision dans un dossier de l'exercice 1998.

Après étude de ces dossiers, le Comité :

- a révoqué le certificat d'immatriculation d'une étudiante pour cause de retrait du programme d'études en soins infirmiers ;
- a annulé le certificat d'immatriculation d'une étudiante, qui avait abandonné ses études en soins infirmiers.

À la fin de l'exercice, cinq dossiers sont en cours de traitement.

Statut de candidate à l'exercice de la profession

À la suite de la tenue des trois sessions d'examen en août 1999, octobre 1999 et janvier 2000, le Comité :

- a décidé de maintenir le statut de candidate de 12 personnes ;
- a retiré le statut de candidate à 13 personnes ;
- a pris acte de la perte du statut de candidate de 10 personnes.

Équivalence des diplômes ou de la formation

Le Comité administratif a reconnu à 64 personnes une équivalence de diplôme, à 4 personnes une équivalence complète de la formation et à 35 personnes une équivalence partielle de la formation. Il a refusé 26 demandes d'équivalence.

Permis

Le Comité a délivré 1333 permis.

Autorisation spéciale

La présidente de l'OIIQ a accordé deux autorisations spéciales en cours d'exercice. En outre, un renouvellement d'autorisation spéciale a été accordé par le Comité administratif.

Mise à jour du tableau de l'OIIQ

Le 1er avril 1999, 3090 membres ont été radiés du tableau pour ne pas s'être inscrits et avoir versé leur cotisation annuelle dans les délais prescrits ou pour ne pas avoir acquitté la somme exigée pour participer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle ni avoir fourni un certificat d'assurance contre les risques encourus dans l'exercice de leur profession.

Au cours de l'année, 22 autres membres ont vu leur nom retiré du tableau pour ne pas avoir acquitté la cotisation dont ils étaient redevables, conformément aux exigences de l'article 46, 2° du *Code des professions*.

Stage et cours de perfectionnement

Conformément à l'article 55 et au paragraphe *r)* de l'article 86 du *Code des professions* et au *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, le Comité :

- a obligé 178 membres à faire un stage de perfectionnement et un membre à suivre des cours de perfectionnement : 42 avec suspension et limitation du droit d'exercice, 16 avec suspension du droit d'exercice, et 120 avec limitation du droit d'exercice ; en outre, a approuvé 45 projets de stage de perfectionnement qui lui ont été soumis ;
- a reçu deux demandes d'exemption d'un stage ou d'un cours de perfectionnement : après étude des dossiers, a imposé à un membre l'obligation d'effectuer un stage de perfectionnement, avec limitation de son droit d'exercice, et a obligé un membre à suivre six crédits de cours de perfectionnement, sans suspension ni limitation de son droit d'exercice ;
- a accepté un projet de stage de perfectionnement soumis par 19 infirmières à qui un stage avait été imposé au cours d'un exercice précédent ;
- a reconnu que 111 infirmières demandant la reconnaissance de l'accomplissement d'un stage de perfectionnement avaient satisfait à toutes les exigences imposées ;
- a jugé non conforme le stage de perfectionnement effectué par 24 infirmières ;
- a modifié les modalités d'un stage de perfectionnement déjà imposé à 43 infirmières ;
- a annulé une résolution antérieure concernant un infirmier.

Recommandations du Comité de discipline

Le Comité administratif a étudié trois recommandations provenant du Comité de discipline. Dans la première, le Comité a entériné la recommandation du Comité de discipline demandant l'imposition d'un stage et d'un cours de perfectionnement, en plus de suspendre son droit d'exercice pendant la durée du stage et du cours. Dans la seconde recommandation, le Comité administratif a résolu d'obliger l'infirmière à fournir à la Secrétaire de l'Ordre, dans les six mois à compter de son retour à la pratique, une évaluation professionnelle de son employeur attestant qu'elle possède les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmière. Dans la troisième recommandation, le Comité administratif a résolu d'obliger l'infirmière à suivre, avant la réalisation du stage de perfectionnement, des cours en soins infirmiers, avec limitation de son droit d'exercice.

État de santé

L'enquêteure désignée par le Bureau a été saisie d'informations concernant l'état de santé de sept infirmières. Quatre demandes ont fait l'objet d'une enquête et trois ont fait l'objet de vérifications.

Le rapport d'un dossier a été étudié et le Comité administratif n'a pas ordonné d'examen, l'infirmière ayant décidé de se réorienter et de ne plus s'inscrire au tableau.

Seize dossiers sont actuellement en cours de traitement.

Exercice illégal de la profession

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'enquêteure désignée par le Bureau a ouvert 18 dossiers. Huit dossiers ont donné lieu à une enquête pour exercice illégal de la profession d'infirmière, et dix ont fait l'objet de vérifications. Cinq dossiers ont été fermés sans intervention. En incluant les 14 dossiers actifs depuis l'exercice précédent, 27 dossiers au total ont été traités.

Le Comité administratif a autorisé une poursuite pour exercice illégal de la profession.

À la fin du présent exercice, 22 dossiers sont en cours de traitement.

Décisions judiciaires et disciplinaires

Le Comité administratif a étudié des dossiers d'infractions criminelles commises par six infirmières et infirmiers qui demandaient l'inscription au tableau. Après étude de ces dossiers et des représentations écrites de ces membres, le Comité administratif a décidé que, dans les six cas, les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et, par conséquent, n'a imposé aucune sanction à ces membres.

Le Comité administratif a aussi été saisi de sept dossiers d'infractions criminelles commises par des diplômés de programmes de formation en soins infirmiers. Dans les sept cas, il a décidé que les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et leur a accordé la délivrance d'un permis et l'inscription au tableau.

De plus, le Comité administratif a étudié deux dossiers d'infractions criminelles d'infirmiers hors Québec. Dans les deux cas, il a décidé que les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et leur a accordé la délivrance d'un permis et l'inscription au tableau.

Autres résolutions adoptées par le Comité administratif

Outre les résolutions relatives aux activités décrites ci-dessus, le Comité administratif :

- a signalé au conseil d'administration d'une régie régionale une situation qui, en raison de l'insuffisance des soins offerts à la clientèle, a été jugée problématique dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée relevant de sa juridiction ;
- a signalé au conseil d'administration d'une autre régie régionale une situation présentant des problèmes importants tant sur le plan de la qualité des soins que sur le plan de la sécurité des clients dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée relevant de sa juridiction ;
- a autorisé les sommes nécessaires au développement d'instruments d'évaluation de la compétence professionnelle pour les fins de l'inspection professionnelle ;
- a adopté les commentaires de l'Ordre sur le *Projet de loi nº 28 : Loi sur les sages-femmes*, formulés à l'intention de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles ;
- a accordé un soutien financier de 6000 $ au Programme national de tutorat sur le VIH/sida ;
- a procédé à la nomination de huit membres au conseil d'administration de la FRESIQ ;
- a autorisé la directrice générale et secrétaire de l'OIIQ et le Comité de négociation à signer le texte de l'entente intervenue entre l'employeur et le syndicat des travailleuses et travailleurs de l'OIIQ ;
- a approuvé la modification du régime de retraite des employées du siège social de l'Ordre relativement à l'attribution d'un congé de cotisation pour l'employeur pour une période de deux ans (1999-2001) et relativement à la bonification du régime pour les employées.

Rapport des activités du syndic

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le bureau du syndic a ouvert 134 dossiers: 79 ont donné lieu à une enquête disciplinaire, et 55 ont fait l'objet de vérifications (**tableau 1**).

Si l'on inclut aux dossiers ouverts durant la période les 136 dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice financier 1998-1999, le bureau du syndic a traité, au cours de l'année, 270 dossiers. De ce nombre, 198 ont donné lieu à une enquête disciplinaire, et 21 plaintes ont été portées devant le Comité de discipline (**tableau 2**).

À la fin de l'exercice financier, 121 dossiers étaient actifs. Par ailleurs, le bureau du syndic a étudié la possibilité d'utiliser la conciliation dans 6 cas. Deux ont été résolus par ce mécanisme. Les sources d'information des 198 enquêtes disciplinaires effectuées durant cette période sont énumérées au **tableau 3**.

À titre informatif et préventif, le bureau du syndic a répondu à 595 demandes de renseignements relatifs aux lois et règlements régissant les aspects disciplinaires et l'exercice infirmier ainsi qu'à des sujets connexes.

La syndic,

Sylvie Truchon

Tableau 1 Bilan des dossiers traités

Type de dossiers au 01.04.99	Dossiers actifs au 01.04.99	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31.03.00	Dossiers actifs au 31.03.00
Enquête disciplinaire	119	79	99	99
Vérifications	17	55	50	22
Total	**136**	**134**	**149**	**121**

Tableau 2 Enquêtes disciplinaires Problèmes en cause

Nature des problèmes	Nombre
Acte ou comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	115
Toxicomanie	24
Erreur de médicament	26
Violence physique ou verbale	6
Violation du secret professionnel	4
Inconduite sexuelle	12
Abandon de service	2
Falsification documentaire	3
Conflit d'intérêts	5
Réinscription au tableau	1
Total	**198**

Tableau 3 Enquêtes disciplinaires Sources d'information

Source d'information	Enquêtes disciplinaires effectuées
Directeur général et directeur des ressources humaines d'établissements de santé	9
Direction des soins infirmiers	74
Infirmières	43
Autres professionnels de la santé	8
Comité d'inspection professionnelle ou Direction de la qualité de l'exercice	2
Client ou sa famille	55
Aveux d'infraction au syndic	3
Agence de placement	1
Médias	2
Information reçue en cours d'enquête concernant une autre infirmière	1
Total	**198**

Rapport des activités des comités

Comité d'inspection professionnelle

Présidente	Judith Leprohon
Présidentes de division	
Exercice individuel	Francine Dupuis
Exercice collectif	Danielle Gingras
Membres	Manon Bellehumeur
	Joanne Buttery
	Céline Corbeil-Gougeon
	Joanne Davis-Côté
	Ginette Deschênes
	Carole Deshaies
	Denise Durivage
	Nataly Filion
	Gisèle Gagnon
	Marie Giasson
	Marie Hénault
	Thérèse Joly
	Rosanne Labrie
	Marie Lacombe
	France Laflamme
	Ginette Lavallière
	Denise Lebrun
	Jocelyne Legault
	Lorraine Ostiguy-Brodeur
	Diane Racette
	Jacinthe Savard
	Céline Thibault
	Suzanne Vanier
Secrétaire	Lorraine Dionne

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Pendant l'année 1999-2000, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 12 réunions : les membres de la division de l'exercice collectif se sont réunis à sept reprises et ceux de la division de l'exercice individuel, à cinq reprises.

Programme de surveillance de l'exercice infirmier

Surveillance de l'exercice collectif

Programme 1998-1999

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier a porté, en 1998-1999, sur deux projets de vérification de l'exercice infirmier. Un de ces projets visait à vérifier la qualité de l'exercice de la profession dans les urgences de dix centres hospitaliers ; l'autre portait sur l'exercice infirmier en santé mentale dans dix centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS), dont un a été visité cette année, rejoignant 100 infirmières. Le suivi de ces vérifications s'est poursuivi au cours de l'année 1999-2000.

Programme 1999-2000

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier 1999-2000 a porté principalement sur l'exercice infirmier en centre hospitalier de soins psychiatriques. Une méthode d'évaluation a été développée à cette fin, et des évaluatrices ayant une expertise en santé mentale ont été formées. Trois centres sur sept ont été visités au cours de l'année, ce qui a permis de rejoindre 607 infirmières (**tableau 1**). Les quatre autres centres le seront au cours de l'année 2000-2001.

Tableau 1 Programme de surveillance de l'exercice infirmier Visites effectuées en 1999-2000

Catégorie de centres	Nombre de centres	Nombre d'infirmières
CH de soins psychiatriques	3	607
CH	1	100
Total	**4**	**707**

Dossiers étudiés en 1999-2000

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié au cours de l'année les rapports des dix vérifications effectuées en 1998-1999 et 1999-2000 dans le cadre du projet de vérification dans les CHSGS, ainsi que le rapport synthèse produit dans le cadre du projet de vérification de l'exercice infirmier en santé mentale dans les CHSGS.

Le Comité a pris des décisions concernant le suivi des vérifications. Elles portent sur des situations mettant en cause la protection du public et comportent diverses mesures : la demande de correctifs, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, sans suivi ; ou une invitation à améliorer certains aspects de l'exercice, sans autre suivi. Le suivi au Comité d'inspection professionnelle peut consister en une visite de relance, un compte rendu sur les changements apportés et les résultats obtenus, ou les deux.

Le Comité a demandé aux infirmières en santé mentale de l'ensemble des centres hospitaliers (CH) d'apporter des correctifs ou des améliorations, et d'en faire un compte rendu. Après avoir étudié le rapport synthèse de ce projet de vérification et compte tenu de la variation importante du nombre de lits en santé mentale dans les CH ciblés, le Comité, à partir des constats effectués, a fait des recommandations concernant le projet de vérification de l'exercice infirmier en CH de soins psychiatriques du programme 1999-2000.

Comptes rendus présentés au Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'étude de 35 comptes rendus produits à la suite des visites de vérification effectuées en 1997-1998, en 1998-1999 et en 1999-2000 (**tableau 2**).

Tableau 2 Répartition des comptes rendus d'exercices précédents étudiés selon les catégories de centres

	Vérification effectuée en		
	1997-1998	1998-1999	1999-2000
CH	3	6	–
CH (urgences)	–	9	–
CHSLD	1	2	2
Résidence privée	3	5	–
CLSC	–	1	–
Projet Info-Santé	3	–	–
Total	**10**	**23**	**2**

L'étude de ces comptes rendus a entraîné les décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été requis dans 29 centres, les comptes rendus ayant été jugés satisfaisants ;
- une visite de relance a été jugée nécessaire dans 2 CHSLD ;
- un deuxième compte rendu a été demandé aux infirmières d'un centre hospitalier, d'un CLSC, d'un CHSLD et d'une résidence privée.

Surveillance de l'exercice individuel

En ce qui a trait à la surveillance de l'exercice individuel, des vérifications ont été effectuées auprès de 16 infirmières au cours de l'année. Ces vérifications ont pris diverses formes : entrevue structurée, visite de vérification, révision de dossiers et observations cliniques. Les modalités retenues étaient déterminées en fonction de la situation et du contexte de pratique de chaque infirmière (**tableau 3**). Ainsi, chaque vérification pouvait comporter une ou plusieurs modalités.

Tableau 3 Modalités de vérification de l'exercice

	Nombre d'infirmières
Portfolios	3
Entrevues structurées	15
Visite de vérification	1
Observations cliniques	6
Révision de dossiers	11

Pour ce qui est des portfolios qui ont été envoyés à des infirmières au cours de l'année, ces vérifications faisaient suite à des demandes du Comité d'inspection professionnelle et du Comité administratif, et dans le troisième cas, à un signalement du bureau du syndic.

En 1999-2000, le Comité d'inspection professionnelle a été saisi des dossiers de 28 infirmières. Seize de ces dossiers étaient satisfaisants. Le Comité a décidé d'ouvrir un dossier d'enquête particulière pour une infirmière et a demandé des correctifs ou des améliorations ainsi qu'un suivi dans trois autres dossiers. Ces suivis consistent respectivement en une entrevue additionnelle, un test écrit et un compte rendu des améliorations apportées et des résultats obtenus. Le Comité a donné un avis formel à quatre infirmières relativement aux améliorations requises sans exiger de suivi. Deux dossiers ont été fermés étant donné que les infirmières n'exerçaient plus en pratique privée et ne nécessitaient pas d'autres vérifications par ailleurs. Le Comité a décidé de poursuivre les vérifications dans les deux autres dossiers.

De plus, le Comité a étudié le bilan de la pratique infirmière en soins des pieds, établi à partir d'un sondage effectué par la Direction de la planification, au printemps 1998, auprès des infirmières qui indiquaient les soins de pieds comme domaine d'activité lors de leur inscription au tableau de l'OIIQ pour l'année 1997. En ce qui concerne les 185 infirmières n'ayant pas répondu au sondage, le Comité a décidé de ne pas effectuer de vérification de l'exercice chez les 55 infirmières qui n'ont pas indiqué exercer en soins des pieds, lors de leur inscription au tableau en 1999, et d'amorcer des vérifications par l'envoi d'un portfolio à 20 infirmières et des vérifications téléphoniques chez les autres infirmières.

Vérifications ciblées

Dix-huit dossiers de vérification ciblée étaient ouverts au 1er avril 2000 et 31 nouveaux dossiers ont été ouverts au cours de l'année. Ces dossiers se regroupent en cinq catégories selon le motif des vérifications (**tableau 4**). Parmi les nouveaux dossiers, huit font suite à des rapports de coroner, trois à des événements médiatisés, trois à une plainte et dix à un signalement. Les sept autres dossiers consistent en des visites de relance demandées par le Comité d'inspection professionnelle.

Tableau 4 Motifs des vérifications ciblées

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	TOTAL
Rapports de coroner	–	–	8	8
Événements médiatisés	1	2	3	6
Plaintes	1	1	3	5
Signalements	1	7	10	18
Visites de relance	–	5	7	12
Total	**3**	**15**	**31**	**49**

Cette année, des vérifications ont eu lieu pour six dossiers ouverts en 1998-1999 et douze dossiers de 1999-2000. Celles-ci ont pris la forme de huit vérifications téléphoniques et de 11 visites de vérifications ciblées, un dossier ayant fait l'objet de vérifications dans deux établissements. Une de ces visites a été effectuée dans le cadre du projet de vérification ciblant l'exercice infirmier en santé mentale dans les CHSGS. Des vérifications amorcées cette année dans neuf dossiers se poursuivront en 2000-2001.

Au cours de 1999-2000, le Comité a étudié 34 rapports de vérifications ciblées, dont trois avaient été effectuées en 1997-1998, 20 en 1998-1999 et 11 en 1999-2000 (**tableau 5**). Après étude de ces rapports, les décisions du Comité ont consisté à demander un compte rendu des correctifs (quatre centres) ou des améliorations requises (deux centres), à donner un avis quant aux améliorations requises dans quatre centres et à suggérer aux infirmières des améliorations dans 18 autres centres. Par ailleurs, le Comité a également demandé une visite de relance dans trois des centres requérant des correctifs et dans trois des centres requérant des améliorations.

Tableau 5 Rapports étudiés par le Comité d'inspection professionnelle

	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Rapports de coroner	–	4	5
Événements médiatisés	–	2	1
Plaintes	1	–	2
Signalements	–	7	2
Visites de relance	2	7	1
Total	**3**	**20**	**11**

Enquêtes particulières

Demandes d'enquête

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié 17 demandes d'enquête au cours de l'année. Huit des demandes reçues en 1999-2000 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle et deux autres, à des vérifications de l'exercice individuel des infirmières concernées. Le Comité a demandé des renseignements additionnels avant de prendre une décision concernant deux autres demandes. Quant aux cinq dernières demandes d'enquête, elles n'ont pas justifié la tenue d'une enquête.

Enquêtes

Trois enquêtes particulières ont été complétées au cours de l'année, dont une avait été amorcée en 1998-1999. À la suite de l'étude de ces rapports d'enquête, le Comité d'inspection professionnelle a jugé les démarches de deux infirmières satisfaisantes pour assurer la protection du public, une d'entre elles ayant volontairement limité son droit d'exercice. Quant à la troisième infirmière, son dossier a été transféré à l'enquêteure responsable de l'état de santé.

Au 31 mars 2000, il y avait :

- une enquête en cours ;
- 17 enquêtes en attente ;
- deux dossiers d'enquête en suspens.

Une nouvelle méthode d'évaluation, développée en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL), sera disponible en 2000-2001, ce qui permettra de réduire de façon significative le nombre d'enquêtes particulières en attente. Cette méthode comporte des entrevues orales structurées (EOS) et des examens cliniques objectifs structurés (ECOS) et permettra, par conséquent, d'évaluer la capacité à exercer sans risque de préjudice des infirmières visées, indépendamment de leur emploi en soins infirmiers.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,

Judith Leprohon

Comité de discipline

Présidente	Me Ruth Veillet
Présidentes suppléantes	Me Brigitte Deslandes Me Micheline Leclerc
Membres	Jocelyne Audet Philippe Bernard Denise Brosseau Jocelyne Cherry Doreen Desjardins Guylaine Fortin Rachel Gallant Colombe Harvey Susy Landreville Odette Masson Suzanne Petit Andrée Roberge-Cousineau Louise Robinette Claire Royer Gilles Tétu Léa I. Thibeault
Secrétaire	Sonia Amziane

Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la ***Loi sur les infirmières et les infirmiers***, du ***Code de déontologie des infirmières et infirmiers*** et des autres règlements de l'OIIQ.

Séances

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu 39 séances, dont 7 à l'extérieur de Montréal.

Dossiers traités

En plus des 17 dossiers provenant des exercices antérieurs, 21 nouvelles plaintes, comportant 132 chefs d'accusation, ont été déposées en vertu des dispositions suivantes :

Code des professions

• article 59.1	5	chefs

Code de déontologie des infirmières et infirmiers

• article 3.01.01	1	chef
• article 3.01.03	1	chef
• article 3.01.05	1	chef
• article 3.02.01	1	chef
• article 3.03.01	1	chef
• article 3.05.01	1	chef
• article 3.05.03	13	chefs
• article 3.05.05	3	chefs
• article 3.06.03	1	chef
• article 3.08.01	1	chef
• article 3.08.02	1	chef
• article 3.08.04	1	chef
• article 4.01.01 *b)*	12	chefs
• article 4.01.01 *c)*	49	chefs
• article 4.01.01 *f)*	1	chef
• article 4.01.01 *g)*	32	chefs
• article 4.01.01 *h)*	2	chefs
• article 4.01.01 *i)*	3	chefs
• article 4.02.03	2	chefs
Total	**132**	**chefs**

Décisions : plaintes et requêtes

Depuis le 1er avril 1999, le Comité de discipline a rendu 35 décisions, dont 6 portant uniquement sur la culpabilité, 7 sur la sanction, 22 concernant à la fois la culpabilité et la sanction.

Le Comité de discipline a également été saisi des requêtes suivantes :

- **Deux requêtes pour une ordonnance de radiation provisoire**
  Une requête a été rejetée et une, accueillie. L'infirmier concerné a été radié provisoirement jusqu'à la signification de la décision finale du Comité.
- **Deux requêtes pour récusation du Comité de discipline**
  Ces requêtes ont été accueillies en partie : récusation des deux membres.

- **Deux requêtes pour récusation de la présidente du Comité de discipline**
  Ces deux requêtes ont été rejetées par le Comité. Elle ont été portées devant le Tribunal des professions pour permission d'en appeler. Le Tribunal des professions a accueilli ces requêtes.
- **Une requête pour rejet d'un chef d'accusation**
  Cette requête a été rejetée par le Comité.
- **Une requête pour cesser d'occuper**
  Cette requête a été accueillie par le Comité.
- **Une requête en prolongation de délai pour produire des documents**
  Cette requête a été accueillie par le Comité.
- **Neuf requêtes pour remise d'audition**
  Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.
- **20 requêtes pour divulgation de la preuve**
  Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.

Sanctions

Les sanctions imposées se répartissent comme suit :

- 1 révocation de permis ;
- 2 radiations permanentes ;
- 1 radiation de 60 mois ;
- 1 radiation de 48 mois, assortie d'une limitation de 2 ans du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 30 mois ;
- 1 radiation de 24 mois, assortie d'amendes totalisant la somme de 2 400 $;
- 1 radiation de 24 mois, assortie d'amendes totalisant la somme de 1 200 $;
- 1 radiation de 18 mois, assortie d'une limitation de 6 mois du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 12 mois, assortie d'une limitation de 2 ans du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 12 mois, assortie d'un stage ;
- 1 radiation de 12 mois, assortie d'une amende de 600 $;
- 3 radiations de 12 mois ;
- 1 radiation de 6 mois, assortie d'une limitation de 2 ans du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 6 mois, assortie d'un stage et d'un cours ;
- 2 radiations de 6 mois ;
- 1 radiation de 3 mois, assortie d'un stage et d'une limitation du droit d'exercice pendant la durée du stage ;
- 2 radiations de 3 mois ;
- 1 radiation de 2 mois ;
- 2 radiations de 6 semaines ;
- 4 radiations de 1 mois ;
- 1 radiation de 1 semaine ;

Les débours ont été imposés dans tous les cas.

Au nombre des radiations les plus longues, de un an et plus, deux radiations permanentes et une révocation de permis ont été imposées pour des infractions qui ont trait à l'exercice de la profession sous l'influence, à de nombreuses reprises, de préparations narcotiques, à l'appropriation de préparations narcotiques ainsi qu'à l'altération de préparations narcotiques ; deux radiations se rapportent à l'exercice de la profession sous l'influence de préparations narcotiques, à l'appropriation de préparations narcotiques ainsi qu'à l'inscription de fausses données sur la feuille de distribution des stupéfiants et drogues contrôlés ; cinq radiations se rapportent à l'exercice de la profession sous l'influence de boissons alcoolisées, de stupéfiants ou d'autres substances ainsi qu'à l'appropriation de médicaments ; une radiation a été imposée pour des gestes et des propos abusifs à caractère sexuel tenus à l'endroit d'usagères ; une radiation a été imposée à la partie intimée pour avoir abusé de sa relation professionnelle en ayant des relations sexuelles avec une usagère ; une radiation a été imposée à la partie intimée pour avoir abusé de sa relation professionnelle en ayant une relation personnelle et amoureuse avec un usager ; une radiation a été imposée à la partie intimée pour ne pas avoir tenu compte des limites de ses aptitudes et de ses connaissances ; une radiation a été imposée à la partie intimée pour avoir été négligente dans l'évaluation de l'état de santé d'une usagère.

Appel au Tribunal des professions

Au cours du présent exercice, six requêtes en appel, dont deux portent sur la récusation de la présidente du Comité de discipline, ont été signifiées au Comité de discipline et sont toujours pendantes devant le Tribunal des professions. Le Tribunal des professions a rendu un jugement dans une cause et a modifié la décision du Comité de discipline, en réduisant la période de radiation de huit mois à quatre mois et en condamnant l'intimée à la totalité des débours encourus devant le Comité de discipline et à soixante pour cent de ceux encourus devant le Tribunal des professions. Dans une autre cause, le Tribunal des professions a rejeté l'appel de l'infirmier pour défaut de produire son mémoire dans les délais fixés (art. 167 *al.* 2 du *Code des professions*). Deux causes de l'exercice antérieur sont toujours pendantes devant le Tribunal des professions.

La Secrétaire du Comité de discipline,

Sonia Amziane

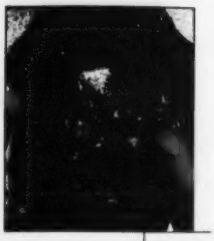

Comité de l'examen professionnel

Présidente	Hélène Turgeon
Membres	Ginette Amyot Esther Leclerc Claudette Foucault Clémence Dallaire
Membres substituts	Marie Benoit Murielle Bolduc-Bourdouxhe Agathe Caza-Brisebois Rita Labadie Hélène Sylvain
Responsable du Comité	Suzanne Ladouceur

Mandat

- Assurer le déroulement du processus de l'examen, notamment l'élaboration, la rédaction, l'évaluation, la révision et la correction des questions de l'examen ainsi que la supervision de toutes les sessions.
- Recommander les mesures administratives et les mesures de supervision requises pour les sessions d'examen.
- Tenir des examens d'admission à l'exercice de la profession aux lieux et aux dates fixés par le Bureau.
- Analyser le rapport global des résultats des examens et, s'il y a lieu, formuler des recommandations aux instances concernées.
- Étudier tout problème relatif à l'examen professionnel et formuler des recommandations au Bureau.
- S'adjoindre, selon les besoins, des experts dont la nomination est soumise à l'approbation du Bureau de l'OIIQ.

Réunions

Le Comité de l'examen professionnel, présidé par Hélène Turgeon, a tenu deux réunions régulières en vue de la préparation des sessions de l'examen professionnel du mois d'août 1999 et de janvier 2000. Les membres se sont aussi réunis à trois reprises pour des activités de supervision liées au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation du nouvel examen. De plus, ils ont participé à la tenue des sessions d'examen et à la correction des épreuves du nouvel examen, et ont formulé des recommandations aux instances concernées.

Le Comité a procédé à la nomination de membres du Comité d'experts. Ces derniers ont participé à des activités consacrées au développement du contenu de l'examen, à la correction et à l'évaluation des épreuves écrites et pratiques, et ont indiqué les correctifs à apporter. Ils ont de plus été présents lors de la tenue de la session du nouvel examen.

Les membres du Comité d'experts de l'examen professionnel ont travaillé en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL), mandaté par l'OIIQ à cette fin, et ont informé le Comité de l'examen professionnel de leurs activités tout au long de l'année.

Sessions de l'examen professionnel

Au cours de l'exercice 1999-2000, les membres du Comité ont tenu deux sessions régulières de l'examen professionnel, soit en août 1999 et en janvier 2000, ainsi qu'une session spéciale en octobre 1999.

Août 1999 La session d'examen du mois d'août 1999 a eu lieu dans cinq centres d'examen, soit Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski.

Octobre 1999 Une session spéciale de l'examen a eu lieu à l'Université de Montréal. Cette session mettait un terme à l'utilisation de l'examen professionnel produit par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC).

Janvier 2000 La session d'examen de janvier 2000, organisée avec la collaboration du CESSUL, a été marquée par l'introduction du nouvel examen professionnel de l'OIIQ. Il avait lieu dans deux centres d'examen, soit Montréal et Québec.

Tableau 1 Répartition des diplômées selon leur provenance et leur milieu de formation

Provenance des diplômées	Session d'examen			TOTAL
	août 1999	octobre 1999	janvier 2000	
Québec	**1 068**	**42**	**338**	**1 448**
• milieu universitaire	79	36	66	181
• milieu collégial	989	6	272	1 267
Hors Québec	**14**	**0**	**12**	**26**
Total	**1 082**	**42**	**350**	**1 474**

Tableau 2 Répartition des diplômées selon le type d'inscription à l'examen

Type d'inscription	Session d'examen			TOTAL
	août 1999	octobre 1999	janvier 2000	
• première inscription	1 016	40	262	1 318
• reprise	66	2	88	156
Total	**1 082**	**42**	**350**	**1 474**

La présidente du Comité de l'examen professionnel,

Hélène Turgeon

Comité de révision

Présidente	Alexandrine Côté
Présidente substitut	Francine Leroux
Membres	Pierre Carrier
	Patricia Côté
	Suzanne Lalonde
	Carole Lemire
	Aline Ruel-Patry
Secrétaires	Sonia Amziane
	Louise Papineau
	Danièle Potvin

Mandat

Le Comité de révision, constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision de la syndic ou de la syndic adjointe de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline.

Demandes d'avis reçues et séances tenues

Au cours du présent exercice, le Comité de révision a reçu sept demandes d'avis. Il a tenu quatre séances au siège social de l'Ordre afin d'examiner quatre de ces demandes. Les trois autres demandes seront étudiées lors de séances ultérieures prévues les 7 et 20 avril et le 24 mai 2000.

Avis du Comité de révision

Après avoir examiné les demandes qui leur avaient été soumises, les membres du Comité de révision ont conclu à l'unanimité, dans trois des cas entendus au cours du présent exercice, qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline. Dans un autre cas, le Comité de révision a suggéré à la syndic adjointe de procéder à un complément d'enquête en vertu de l'article 123.5, 2° du *Code des professions*. La décision subséquente rendue par la syndic adjointe confirmait la première. Une nouvelle demande d'avis a été déposée au Comité de révision à la suite de cette décision que le Comité examinera lors de la séance prévue le 7 avril 2000. Tout avis rendu par le Comité est transmis respectivement au requérant de l'avis et à la syndic adjointe.

La présidente du Comité de révision,

Alexandrine Côté

Comité de révision des actes

Membres	Guylaine Baril
	Monique Bourque
	Maud-Christine Chouinard
	Francine Dupont
	Jean Gosselin
	Richard Morin
	Louise Potvin
Responsable	Jocelyne Poirier

Mandat

- Surveiller l'application du ***Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers.***
- Recevoir et étudier les demandes de modifications à apporter au règlement.

Le Comité de révision des actes n'a pas siégé cette année.

La responsable du Comité,

Jocelyne Poirier

Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite

Présidente	Jacqueline Laurin
Membres	Marianne Kugler Lucie Lessard Jacqueline Pelletier Lise Pelletier
Responsable	Hélène Rajotte

Mandat

- Réviser périodiquement et soumettre au Bureau de l'OIIQ les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite.
- Analyser le dossier de chaque candidate et recommander une récipiendaire au Bureau.

Réunion

Le Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite a tenu une réunion, au cours de laquelle les dossiers de candidatures reçus ont été analysés selon les critères et conditions d'attribution publiés dans le numéro de mars/avril 1999 du *Journal*. À la suite de l'étude de ces dossiers, le Comité a transmis ses recommandations au Bureau, lequel a désigné Olive Goulet comme récipiendaire de l'Insigne du mérite pour 1999.

La présidente du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite,

Jacqueline Laurin

Comité des bourses

Présidente	Nicole Ouellet
Membres	Louisette Dionne Jocelyne M. Lamarche [illegible]se Roch-Beauchamp [illegible] Roy
Membres substituts	[illegible]gers Danielle Dallaire Françoise Guay

Mandat

- Réviser les critères et les conditions d'attribution des bourses et les soumettre au Bureau.
- Analyser le dossier des candidates et recommander au Bureau les noms des récipiendaires et des substituts.

Réunions et activités

Le Comité des bourses s'est réuni deux fois au cours de l'exercice financier 1999-2000.

Il a d'abord évalué les demandes de bourses pour des études de maîtrise ou de doctorat en sciences infirmières et a recommandé au Bureau de désigner les huit récipiendaires et quatre substituts (**tableau 1**).

Le Comité a également évalué les demandes pour l'obtention des bourses d'études Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté et Suzanne-Giroux. Il a recommandé au Bureau de désigner les deux récipiendaires (**tableau 1**).

Le Comité a procédé à l'évaluation des demandes de bourses pour des études au certificat de premier cycle et au baccalauréat en sciences infirmières. Il a recommandé au Bureau de désigner les 16 récipiendaires et huit substituts (**tableau 2**).

La présidente du Comité des bourses,

Nicole Ouellet

Tableau 1 Études de deuxième ou troisième cycle en sciences infirmières
Récipiendaires et substituts des bourses d'études

Récipiendaires	Grade visé	Établissement
Louise Beauvais	maîtrise	Université de Montréal
Linda Bell	doctorat	Université de Sherbrooke
Nancy Feeley	doctorat	Université McGill
Johanne Gagnon	doctorat	Université de Montréal
Frances Gallagher	doctorat	Université de Sherbrooke
Céline Gélinas	maîtrise	Université Laval
Yolande Grégoire	maîtrise	Université de Sherbrooke
France Laflamme[1]	maîtrise	Université de Montréal
Carole Levasseur	doctorat	Université de Montréal
Diane Somerville[2]	maîtrise	Université McGill
Substituts	**Grade visé**	**Établissement**
Dave Holmes	doctorat	Université de Montréal
Mélanie Lavoie-Tremblay	maîtrise	Université Laval
Alain Legault	doctorat	Université de Montréal
Christine Maheu	doctorat	Université de la Colombie-Britannique

1 Bourse d'études Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté

2 Bourse d'études Suzanne-Giroux

Tableau 2 Certificat de premier cycle et baccalauréat en sciences infirmières
Récipiendaires et substituts des bourses d'études

Ordre régional	Récipiendaires	Substituts
Abitibi-Témiscamingue	Caroline Mercier	
Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Marie-Isabelle Desrosiers Johanne Imbeault	Josianne Huard
Chaudières-Appalaches	Mylène Blais Valérie Litalien	Caroline Malenfant
Côte-Nord	Marie-Claude Rioux	
Estrie	Liette Leclerc	Véronique Boisvert
Laurentides/Lanaudière	Karel Lachance	
Mauricie-Bois-Francs	Martin Barolet Marie-Claire Daneau	
Montérégie	Geneviève Cusson Geneviève Roch	Éric Gosselin
Montréal/Laval	Mélanie Babin Mélanie Gingras	Bibi Roziana Bandhoo Geneviève Lemire Marie-Claude Sylvestre
Outaouais	Marie-Ève Lamontagne	
Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Nord-du-Québec	Julie Émond	Marie-Claude Dion

Comité Jeunesse

Présidente	Karine Labarre
Vice-présidente	Isabelle Thibault
Membres	Annie Blouin Myriam Coulombe-Pontbriand Marie-Isabelle Desrosiers Julie Émond Isabelle Granito Nathalie Lafrance Marie-Ève Lamontagne Christine Lebrun Véronique Savard Marie-France Rémillard
Responsable	Hélène Salette

Mandat

- Formuler des avis sur divers sujets et participer activement à la recherche de solutions concernant, notamment, les problématiques qui touchent les jeunes infirmières.
- Proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes infirmières à la profession.
- Soumettre des recommandations au Bureau.

Réunions

Au cours de l'exercice 1999-2000, les membres du Comité Jeunesse ont tenu trois réunions : en avril 1999, en septembre 1999 et en janvier 2000. Ces rencontres leur ont permis de cerner les préoccupations des jeunes infirmières : elles leur ont également donné l'occasion de prendre des positions claires sur l'intégration des jeunes infirmières dans les milieux, sur les impacts personnels et professionnels de la précarité d'emploi et sur le manque de transmission intergénérationnelle des connaissances dû, entre autres, à la pénurie de ressources. Enfin, des activités d'information (**tableau 1**), de représentation et de recrutement ont été réalisées.

Les membres du Comité Jeunesse ont également participé à plusieurs activités médiatiques qui leur ont permis d'exprimer publiquement leurs préoccupations à l'égard de la relève et d'afficher leurs prises de position afin de promouvoir de meilleures conditions d'exercice qui favoriseront le développement de l'expertise chez les jeunes infirmières.

Tableau 1 Activités de représentation et d'information

Événements	Date	Endroit	Nombre de participants
Salon éducation formation	14 au 17 octobre 1999	Montréal	
Congrès annuel de l'OIIQ	7 au 9 novembre 1999	Montréal	**200** (approx.)
Forums jeunesse			
Garde à vous ! Préserver la santé malgré des horaires de travail fous !			
Urgence ! Deuxième souffle. Un retour sur le film			
Kiosque du Comité Jeunesse			
Le Sommet du Québec et de la jeunesse	22, 23 et 24 février 2000	Québec	
Force jeunesse Membre associatif – Fin de semaine de réflexion et AGA	15 et 16 janvier 2000	Montréal	**150**

Les orientations que s'est données le Comité sont surtout d'ordre sociopolitique et visent à sensibiliser les jeunes infirmières à l'importance de développer des habiletés politiques afin de faire entendre leur point de vue auprès des différentes autorités et d'autres groupes de jeunes, et de positionner la profession. Il entend notamment poursuivre ses démarches auprès des directrices de soins infirmiers et des conseils des infirmières et infirmiers pour proposer des solutions concernant l'intégration des jeunes infirmières dans les milieux de travail et promouvoir leur implication au sein des comités de la relève des CII. En outre, par sa participation à divers comités de l'OIIQ, à un sommet et à des forums, le Comité souhaite faire valoir les besoins des jeunes auprès des membres, auprès de différentes instances et auprès de la population en général, et ainsi permettre aux jeunes infirmières de s'épanouir professionnellement et d'assurer des soins de qualité.

La présidente du Comité Jeunesse,

Karine Labarre

Comité des finances

Présidente	Micheline Ulrich
Membres	Gystaine Desrosiers Jacqueline Laurin Hélène Rajotte Danielle Renaud Claire St-Louis Marcouiller Anne Turcotte
Responsable	Michel Jean

Mandat

- Étudier les états financiers.
- Examiner les prévisions à long terme des revenus et des dépenses.
- Recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles (opérations courantes et dépenses en capital).
- Recommander au Bureau les hausses de cotisation, lorsque nécessaire.
- Examiner toute autre question de nature financière à la demande du Bureau.

Faits saillants

Le Comité des finances a accompli au cours de l'année plusieurs activités, dont les principales sont :

L'étude des états financiers du fonds général de l'OIIQ, du Fonds de bourses et de promotion de la profession, du Fonds de gestion du risque et du Régime de retraite des employées de l'OIIQ. Le Comité a recommandé au Comité administratif l'adoption des états financiers des trois premiers fonds.

En raison de la baisse appréhendée du nombre de membres et de la réduction des revenus qui en découle, un déficit de 856 000 $ est projeté pour la prochaine année. Après analyse et compte tenu des efforts amorcés par la permanence pour atténuer le déficit prévu, les membres du Comité ont tout de même recommandé au Comité administratif de maintenir la cotisation des membres à 162,40 $, mais pour la seule année 2000-2001, tout en se réservant la possibilité de suggérer un taux différent pour les années 2001-2002 et suivantes.

À partir des sommes disponibles dans le Fonds de gestion du risque, le Comité a procédé à l'analyse du budget alloué à des projets spéciaux visant à la diminution du risque infirmier, budget totalisant 775 429 $. Les membres du Comité ont recommandé au Comité administratif d'adopter ce budget. Ils ont, par ailleurs, pris bonne note des démarches faites par la permanence auprès de La Capitale qui ont permis que le taux d'intérêt accordé sur les sommes investies dans ce fonds passe de 3,25 % à 5,25 %, ce qui devrait représenter des revenus additionnels de placement d'environ 18 000 $.

Les membres du Comité des finances ont assumé leurs responsabilités de surveillance et de saine planification des finances, ce qui a contribué à aider les membres du Comité administratif et du Bureau à prendre leurs décisions.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité des finances,

Micheline Ulrich

Comité de placements financiers du Bureau

Présidente	Micheline Ulrich
Membres	Michel Jean Nicol Jean Jacqueline Laurin Hélène Rajotte
Responsable	Hélène Rajotte

Mandat

- Établir la politique de placements de l'Ordre.
- Contrôler le rendement des placements de l'Ordre à court, à moyen et à long terme.
- Étudier les différents véhicules de placements utilisés par l'Ordre.
- Retenir les services d'un courtier après examen des soumissions.
- Administrer les divers fonds affectés.
- Chapeauter le Comité interne de placements.
- Faire rapport au Bureau au moins une fois par année.
- Examiner toutes les autres questions concernant les placements, à la demande du Bureau de l'Ordre.

Faits saillants

Le Comité de placements financiers du Bureau s'est réuni deux fois au cours de l'année et a accompli plusieurs activités, dont les principales sont les suivantes :

- En matière de gestion de portefeuille, le Comité de placements financiers du Bureau a rencontré chacun des gestionnaires indépendants afin de s'enquérir de leur approche en matière de placements et de leurs prévisions de rendement à moyen terme. Les membres du Comité ont profité de cette occasion pour commenter la stratégie de chacun et suggérer certains ajustements en vue d'améliorer les performances futures.
- Les membres du Comité de placements financiers du Bureau ont avalisé les résultats des négociations qui se sont déroulées avec La Capitale au sujet du relèvement du taux de rendement octroyé par cette firme pour le Fonds de gestion du risque. Le taux applicable pour tout solde supérieur à 500 000 $ au fonds de prévention s'établit maintenant à un minimum de 5,25 % annuellement.
- Les membres du Comité de placements financiers du Bureau ont entériné les orientations du Comité interne de placements. Ces derniers ont été à même de constater la progression substantielle du rendement de l'ensemble des fonds gérés par l'Ordre.
- Le rendement moyen du fonds général s'est établi à 9,83 % pour l'année 1999-2000, en nette progression par rapport au taux de 5,19 % obtenu l'an passé et supérieur à l'objectif fixé à 5,25 %. La portion confiée à des gestionnaires de portefeuille pour ce fonds a atteint un rendement annuel moyen, pour les deux gestionnaires indépendants, de 17,3 % comparativement à 7 % l'an passé.
- Le Fonds de bourses et de promotion de la profession a obtenu une performance légèrement supérieure à l'an passé, soit 6,65 %, produisant ainsi des gains réalisés de 283 000 $ par rapport aux prévisions qui avaient été établies à 262 000 $.
- Un rendement de 5,25 % a été enregistré pour le Fonds de gestion du risque, comparativement à 3,5 % l'an passé.
- À 5,78 %, le rendement des fonds spéciaux correspond à peu de choses près au résultat de l'an passé, tandis que le rendement de la caisse de retraite a été de 16,7 %, soit plus du double du rendement de l'an passé.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité de placements financiers du Bureau,

Micheline Ulrich

Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail

Comme chaque année, de nombreuses infirmières ou personnes-ressources ont collaboré avec le personnel du siège social à la réalisation d'activités, de projets ou de documents.

D'autres infirmières ou personnes-ressources, tant du siège social que de différents milieux à travers la province, ont accepté de représenter l'OIIQ auprès de certains organismes dans des dossiers particuliers ou d'agir comme membre ou personne-ressource à un comité formé par ces organismes.

Nous remercions toutes ces personnes d'avoir partagé leur expertise sur les sujets énumérés ci-dessous.

1er Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie

Comité d'honneur

Gyslaine Desrosiers
présidente
OIIQ

Catherine Duboys Fresney
présidente
Association nationale française des infirmières et infirmiers diplômés ou étudiants

Evelyn Adam
professeure émérite
Université de Montréal

Marie-Françoise Collière
infirmière enseignante
Université Lumière Lyon II

Jean-Baptiste Élias
président
Fédération des associations nationales des infirmières et infirmiers d'Afrique francophone

Suzanne Kérouac
doyenne
Faculté des sciences infirmières –
Université de Montréal

Yves Mengal
président
Fédération neutre des infirmières de Belgique

Céline Pilon
présidente sortante
Association québécoise des infirmières et infirmiers en psychiatrie et en santé mentale

Comité du programme

Marie-France Castonguay-Thibaudeau
FRESIQ

Monique Chagnon
Conseillère-consultante

Lyne Cloutier
Université du Québec à Trois-Rivières

Monique Delorme
Hôpital Charles LeMoyne

Arlette Dumonceau
Université de Montréal

Antoinette Gimenez-Lambert
Conseillère-consultante

Cécile Lambert
Université de Sherbrooke

Monique Perazzelli
MDP Consultation

Marie-France Rémillard
Hôpital Charles LeMoyne

Louise Roch-Beauchamp
Hôpital Douglas,
Pavillon Perry

Hélène Salette
Responsable OIIQ
(depuis le 1er mai 1999)

Louise Villeneuve
Responsable OIIQ
(jusqu'au 30 avril 1999)

Comité scientifique du Congrès

Mario Bilodeau
CLSC des Faubourgs

Andrée Duplantie
OIIQ

Diane Gervais
Hôpital Rivière-des-Prairies

Marjolaine Gobeil
OIIQ

Esther Leclerc
CHUM - Hôpital Saint-Luc

Diane Morin
Université Laval

Marie Normand
L'Hôpital Sainte-Justine

Lise Racette
Centre hospitalier régional
De Lanaudière
Membre du Bureau

Hélène Salette
OIIQ

Maryse L. Savoie
Hôpital Ste-Anne-de-Bellevue

Assemblée générale annuelle

Scrutatrices

Claire Gaudreau
Responsable Université du Québec à Rimouski
Cégep de Rimouski

Rose Arseneault
Clinique d'ophtalmologie de la Cité

Daniel Carpenter
CLSC René-Cassin

Claudia Celant
Centre hospitalier régional de Baie-Comeau
Cégep de Baie-Comeau

Jeannine Drapeau
retraitée

Colombe Duclos
CUSM – Hôpital général de Montréal

Paul O. Fortin
Réseau santé et services sociaux des Aurores Boréales

Jocelyne Haché-Lirette
Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

Jacqueline Pelletier
CHUQ –
L'Hôtel-Dieu de Québec

Denise Renée
retraitée

Association des CLSC et des CHSLD du Québec

Comité de travail DSI-RSI sur l'encadrement clinique en soins infirmiers
Carole Mercier
OIIQ

Association des hôpitaux du Québec

Comité organisateur sur l'intensité des soins
Carole Deshaies
OIIQ

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Comité sur le pouvoir de prescrire des infirmières
Jocelyne Poirier
Louise Villeneuve
OIIQ

Forum national sur les soins infirmiers
Gyslaine Desrosiers
Hélène Rajotte
OIIQ

Membre du Conseil – Orientations générales (Relations avec le Québec)
Céline Doray
CUSM – Hôpital Royal Victoria

National Nursing Telepractice Committee
Marie Hénault
Judith Leprohon
OIIQ

National Working Group on Continuing Competence for Registered Nurses
Judith Leprohon
OIIQ

Rencontre annuelle des registraires d'infirmières des provinces et territoires du Canada
Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

Association des infirmières et infirmiers du Canada / Développement des ressources humaines Canada

Accord sur le commerce intérieur et Projet d'entente sur la reconnaissance mutuelle des organismes de réglementation des infirmières et infirmiers autorisés au Canada
Hélène d'Anjou
Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

Association des intervenants en toxicomanie du Québec Inc.

Comité du jury – Prix Ubald-Villeneuve et Prix Rose des Sables
Andrée Duplantie
OIIQ

Association internationale des professions de la santé (AIPS)

Comité scientifique du Congrès Santé 2000
Hélène Salette
OIIQ

Association pour la santé publique du Québec

Représentante de l'OIIQ au Comité national de la périnatalité
Marie Normand
L'Hôpital Sainte-Justine

Barreau du Québec

Groupe de travail interordres sur l'Organisation mondiale du commerce
Carole Mercier
OIIQ

Cégep du Vieux Montréal

Comité de programme de soins infirmiers
Jocelyne Poirier
OIIQ

Centre de santé de la Basse Côte-Nord

Projet pilote élaboré en collaboration avec le Collège des médecins du Québec concernant la fonction d'infirmière en dispensaire en milieu isolé
Jocelyne Poirier
OIIQ

Centre québécois de coordination sur le sida

Comité directeur du Programme national de mentorat sur le VIH/sida
Andrée Duplantie
OIIQ

CLSC Haute-Ville

Forum scientifique et professionnel sur le *nursing* téléphonique
Sylvie Lafrenière
CLSC Montréal-Nord

Collège des médecins du Québec – Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Triage à l'urgence
Lyne Cloutier
Université du Québec à Trois-Rivières

Gisèle Gagnon
OIIQ

Jocelyne Poirier
OIIQ

Comité conseil de vigie technologique

Daniel Boulanger
CHUQ – L'Hôtel-Dieu de Québec

Suzanne Deschamps
Centre hospitalier Angrignon Pavillon LaSalle et Pavillon Verdun

Sylvie Dubois
OIIQ

Gabrielle Farley
Institut gériatrique de Montréal

Francine Fiset
Association nord-américaine du diagnostic infirmier – Montréal (ANADIM)

Luc Mathieu
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Daniel Morin
CUSM – Hôpital général de Montréal

Dominic Saindon
Inforoute santé Brome-Missisquoi

Angèle St-Jacques
Hôpital Charles LeMoyne
Membre du Bureau

Comité de sélection du Grand prix Innovation clinique

Suzanne Bélanger
OIIQ

Clément Bérubé
retraité

Rachel French
CLSC Lac St-Louis

Lisette Hay-Paquin
Université du Québec à Hull

Micheline Langlois
Institut de Cardiologie de Montréal

Élaine Tardif
Compagnie 3M Canada

Céline Thibault
OIIQ

Comité d'enquête sur la qualité des soins infirmiers à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Marie Boucher
CUSM – Hôpital Royal Victoria

Sylvie Desjardins
Hôpital Charles LeMoyne

Judith Leprohon
OIIQ

Comité organisateur du colloque « Allergies alimentaires : pas de risque à prendre ! »

Marjolaine Gobeil
OIIQ

Comité spécial de vigilance sur la qualité des soins

Nicole Bédard
Centre hospitalier Pierre-Boucher

Yolande Chouinard
CLSC-CHSLD Baie des Chaleurs

Andrée Coulombe
CHUQ – L'Hôtel-Dieu de Québec

Michelle Désaulniers
CLSC et CHSLD Octave-Roussin

Sylvie Deveau
CLSC Grande-Rivière

Lisette Gagnon
L'Institut de réadaptation de Montréal

Ginette Gagnon
Centre hospitalier Robert-Giffard

Joanne Guilbault
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke – Pavillon d'Youville

Céline Hubert
Réseau de la santé et des services sociaux des Aurores Boréales

Louise Jobin
Hôpital Laval

Karine Labarre
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Claude Lacasse
Membre du Bureau

Annick Lebœuf-Lorange
CUSM – Hôpital général de Montréal

Judith Leprohon
OIIQ

Thérèse Lessard-Cartier
Centre hospitalier Saint-Eustache

Carole Mercier
OIIQ

Christiane Pradet
Regroupement Cloutier-Durivage

Linda Ward
L'Hôpital Sainte-Justine

Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec

Groupe d'experts sur l'accès aux services médicaux au Québec

Carole Mercier
OIIQ

Congrès 1999

Comité scientifique de la séance de communications par affichage

Martin Decoste
CHUQ – Pavillon CHUL

Raymonde Drouin
OIIQ

Danielle Fleury
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Membre du Bureau

Johanne Francoeur
OIIQ

Radegonde Ndejuru-Mutamuliza
Cactus-Montréal, Relais Méthadone

Diane Racette
OIIQ

Rosalia Sanzone
CLSC Métro

Andrée Anne Saucier
CHUM – Hôpital Notre-Dame

Dominique Tremblay
Hôpital Charles LeMoyne

Comité scientifique du Congrès

Martin Decoste
CHUQ – Pavillon CHUL

Andrée Duplantie
OIIQ

Danielle Fleury
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
Membre du Bureau

Marjolaine Gobeil
OIIQ

Radegonde Ndejuru-Mutamuliza
Cactus-Montréal, Relais Méthadone

Rosalia Sanzone
CLSC Métro

Andrée Anne Saucier
CHUM – Hôpital Notre-Dame

Dominique Tremblay
Hôpital Charles LeMoyne

Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Comité d'orientation du programme – VI^e colloque

Barbara J. Arseneau
Hôpital Douglas

Christiane Chabot-Pradet
Regroupement Cloutier-Durivage

Sylvie Décarie
CLSC LaSalle

Sylvie Dubois
OIIQ

François Régis Fréchette
Centre hospitalier des Vallées-de-l'Outaouais

Claire L. Garneau-De Courval
retraitée

Carole Mercier
OIIQ

Diane Poulin
Centre hospitalier Beauce-Etchemin

Johanne A. Roy
CHUQ – Pavillon CHUL

Conseil des services essentiels

Audiences publiques sur le manque d'infirmières à la suite d'une plainte de la FIIQ
Judith Leprohon
Claudette Ménard
Marie Valois
OIIQ

Conseil d'évaluation des technologies de la santé (CETS)

Comité ad hoc sur les orientations du CETS
Marie Valois
OIIQ

Conseil international des infirmières

Experte en guides de pratique clinique
Judith Leprohon
OIIQ

Experte en politiques et systèmes de santé
Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Expertes en soins infirmiers
Sylvie Lauzon
Université de Montréal

Diane Morin
Université Laval

Céline Pilon
L'Hôpital Sainte-Justine

Bilkis Vissandjee
Université de Montréal

Conseil interprofessionnel du Québec

Comité de planification stratégique
Carole Mercier
OIIQ

Forum de la formation continue
Marjolaine Gobeil
OIIQ

Forum de l'inspection professionnelle
Judith Leprohon
OIIQ

Forum des communications
Suzanne Bélanger
OIIQ

Forum des directions générales
Hélène Rajotte
OIIQ

Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et des services sociaux

Représentante de l'OIIQ au conseil d'administration
Judith Leprohon
OIIQ

Conseil québécois sur le tabac et la santé

Représentante de l'OIIQ
Carole Levasseur
Institut thoracique de Montréal

Conseil supérieur de l'éducation

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
Édith Côté
Université Laval

Membre du Conseil
Édith Côté
Université Laval

Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec

Conseil d'administration
Gyslaine Desrosiers, présidente
OIIQ

Édith Côté, vice-présidente
Université Laval

Michael Murray, trésorier
Banque Laurentienne

Francine Beaudet
administrateur

Raymond Décarie
Meloche Monnex

Jacques Duchesneau
Vehitech

Bruce Johnston
Trudel & Johnston, Avocats

Caroline Labelle
Labelle Fourrure ltée

Richard Lapierre
Orthofab

Suzanne Leclair
Les Fourgons Transit inc.

Nicole Lelièvre
Office général des eaux minérales OGEM ltée

Jocelyne Paquin
administrateur

Hélène Rajotte
OIIQ

Diane Veilleux
Meloche Monnex

Fondation des maladies du cœur

Forum québécois des intervenants en santé cardiovasculaire
Nicole Parent
Institut de Cardiologie de Montréal

Groupe de discussion sur la prévention des infections

Diane Banville
Cité de la Santé de Laval

Diane Beaulieu
Villa Médica

Thérèse Bigras
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Jacinthe Brodeur
CHUM – Hôpital Notre-Dame

Suzanne Dagenais
Centre hospitalier Fleury

Carole Deshaies
OIIQ

France Faucon
Centre hospitalier Pierre-Boucher

Marielle Lambert
Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Andrée Larose
CHUM – Hôpital Saint-Luc

Chantal Perpete
L'Hôpital Sainte-Justine

Nathalie Rodrigue
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Monique Viau
CLSC du Vieux-Lachine

Groupe de travail sur le développement d'instruments d'évaluation de la compétence professionnelle pour enquêtes particulières

Sylvie Adam
CLSC LaSalle

Claire Beaudin
CHUM – Hôpital Saint-Luc

Manon Bellehumeur
OIIQ

Danielle Bellemare
OIIQ

Monique Bourque
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

France Collin
Hôtel-Dieu de Lévis

Josée Grégoire
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Robyne Kershaw-Bellemare
CHUM – Hôtel-Dieu

Diane Racette
OIIQ

Groupe de travail sur les modifications aux articles 7 et 8 de la *Loi sur les technologues en radiologie*

Sylvie Blanchette
Réseau santé Richelieu/ Yamaska – Pavillon Honoré-Mercier

Denise Bolduc
CHUQ – L'Hôtel-Dieu de Québec

Carole Mercier
OIIQ

Danièle Séguin
CUSE – Site Fleurimont

Institut canadien d'information sur la santé

Données sur les infirmières et les infirmiers
Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

L'infirmière du Québec

Comité de lecture
Diane Castonguay
Réseau Santé Kamouraska

Lise Donahue
CUSM – Hôpital Royal Victoria

Francine Girard
CLSC Lac St-Louis

Diane Nault
Centre hospitalier thoracique de Montréal

Sylvie Vandal
Université de Montréal

Médimed

Comité consultatif de santé.ca Service d'information sociosanitaire destiné à la population du Québec et véhiculé par l'Internet
Hélène Salette
OIIQ

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Adaptation 2000
Marjolaine Gobeil
Hélène Rajotte
OIIQ

Comité aviseur, dossier patient partageable
Hélène Salette
Marie Valois
OIIQ

Comité d'admission à la pratique des sages-femmes
Sylvie Adam
CLSC LaSalle

Comité de normalisation des formulaires du dossier de l'usager du réseau de la santé et des services sociaux
Hélène Lévesque-Barbès
OIIQ

Comité de suivi du Forum sur les urgences
Jocelyne Poirier
OIIQ

Comité de surveillance PRSA – Carte santé
Hélène Salette
OIIQ

Comité national permanent sur la sécurité
Hélène Salette
OIIQ

Comité sur l'immunisation
Lucie Bédard
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

Conseil médical du Québec
Micheline Ulrich
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Membre du Bureau

Dossier informatisé/ cancer du sein DRIOQ
Hélène Salette
OIIQ

Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière
Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Groupe de concertation sur la politique du médicament
Johanne L. Côté
CLSC Haute-ville

Groupe de travail relevant du Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
Marie Valois
OIIQ

Groupe de travail sur la planification stratégique de la main-d'œuvre infirmière
Marie Valois
OIIQ

Sous-comité technique du comité de suivi du Forum sur les urgences
Sylvie Dubois
Judith Leprohon
Carole Mercier
Louise Villeneuve
OIIQ

Table ministérielle en télésanté du Québec
Hélène Salette
OIIQ

Ministère de l'Éducation du Québec

Comité-conseil sur la formation infirmière

Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

Nouvel examen professionnel

Comité d'experts

Joanne Buttery
CUSM – Hôpital général de Montréal
OIIQ

Marie-France Ebacher
Université Laval

Nicole Gravel
Centre hospitalier régional De Lanaudière

Rita Labadie
Centre hospitalier régional de Rimouski

Myriam Lapointe
Complexe hospitalier de la Sagamie

Louise-Marie Lessard
Cégep de Valleyfield
Attachée de projet à l'OIIQ

Louiselle Rioux
CLSC le Moulin

Office des professions du Québec

Conseil consultatif de l'Ordre des sages-femmes

Marlène Boily
CHUQ – Pavillon Saint-François-d'Assise

Groupe de travail sur l'utilisation du titre de psychothérapeute

Andrée Duplantie
Carole Mercier
OIIQ

Mise à jour du système professionnel québécois – Alléger la réglementation et son processus

Claudette Ménard
OIIQ

Mise à jour du système professionnel québécois – Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline

Sylvie Truchon
OIIQ

Mise à jour du système professionnel québécois – Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines

Valerie Jane Parker-Shannon
CUSM – Hôpital général de Montréal

Québec-Transplant

Représentante de l'OIIQ au conseil d'administration

Jeanne-Mance Pilon
CHUM - Hôpital Notre-Dame

Regroupement Naissance Renaissance

Coalition québécoise pour l'allaitement maternel

Hélène Salette
Louise Villeneuve
OIIQ

Réseau de revue de l'utilisation des médicaments (RRUM)

Céline Thibault
OIIQ

Réseau d'échange d'information du Québec sur le cancer du sein

Comité-conseil au Réseau d'échange d'information du Québec sur le cancer du sein

Andrée Duplantie
Louise Villeneuve
OIIQ

Santé Canada / Développement des ressources humaines Canada

Table ronde des intervenants en soins infirmiers

Marie Valois
OIIQ

Statistiques

Immatriculation

Au cours de l'année, 3614 certificats d'immatriculation ont été délivrés à des étudiantes inscrites en soins infirmiers ou en sciences infirmières. Au 31 mars 2000, 8780 certificats étaient en vigueur (**tableau 1**). Au cours de la période, 1547 certificats ont été invalidés, soit parce que les étudiantes avaient terminé leurs études ou qu'elles les avaient abandonnées, et un certificat a été révoqué.

Tableau 1 Certificats d'immatriculation

En vigueur au 1er avril 1999	6 714
Délivrés au cours de l'année	3 614
Invalidés – fin ou abandon des études	(1 547)
Révoqué	(1)
En vigueur au 31 mars 2000	8 780

Permis

Au 1er avril 1999, l'OIIQ comptait 110 085 permis en vigueur (**tableau 2**). Au cours de l'année, 1333 permis ont été délivrés et un a été révoqué. Au 31 mars 2000, 111 311 permis étaient en vigueur, incluant 39 permis temporaires valides pour un an, 35 permis liés à l'application de l'article 97 de la *Charte de la langue française* et du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française* et 3 permis restrictifs liés à l'application de l'article 40 de la *Charte de la langue française*.

Tableau 2 Permis en vigueur

En vigueur au 1er avril 1999	110 085
Délivrés en cours d'année	1 333
Révoqué	(1)
Temporaires échus en cours d'année	(30)
Invalidés pour cause de décès	(76)
En vigueur au 31 mars 2000	111 311

Membres

Au 31 mars 2000, 66 421 membres (60 595 infirmières et 5 826 infirmiers) étaient inscrits au tableau, ce qui constitue une hausse de 70 membres par rapport à l'année précédente (**tableau 3**).

Tableau 3 Membres inscrits au tableau, au 31 mars 2000 Répartition régionale

Ordre régional	Nombre	Pourcentage
Abitibi–Témiscamingue	1 418	2,13
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 264	4,91
Chaudière–Appalaches	3 874	5,83
Côte-Nord	984	1,48
Estrie	2 813	4,24
Laurentides/Lanaudière	7 310	11,01
Mauricie–Bois-Francs	4 051	6,10
Montérégie	12 000	18,07
Montréal/Laval	17 335	26,10
Outaouais	2 291	3,45
Québec	7 666	11,54
Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	2 997	4,51
Total (au Québec)	**66 003**	**99,37**
Au Canada (hors du Québec)	220	0,33
Hors du Canada	198	0,30
Total (hors du Québec)	**418**	**0,63**
Total général	**66 421**	**100,00**

Activités de formation, colloques et congrès

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'OIIQ a organisé plusieurs activités auxquelles ont participé de nombreuses infirmières (**tableau 1**). Ces activités visaient, notamment, à favoriser la formation continue des membres, à les tenir au courant des expériences novatrices en matière de pratique professionnelle et d'évaluation, et à discuter des enjeux liés aux choix et aux changements organisationnels qui s'annoncent pour la profession.

Tableau 1 Activités de formation, colloques et congrès

Événements	Date (1999-2000)	Nombre de participantes
Ve Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII)		
Québec	26-27 avril 1999	625
Colloque régional des CII (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)		
Mont-Joli	18 octobre 1999	85
Les perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière en vue d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exercice et de l'utilisation d'indicateurs de résultats/client		243
• **Projet Agents multiplicateurs** (11 ateliers s'adressant aux membres des CECII)		
Chaudière–Appalaches	7 et 8 avril 1999	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12 et 13 avril 1999	
Laurentides/Lanaudière	18 et 19 mai 1999	
Montérégie	13 et 14 mai 1999 16 et 17 novembre 1999	
Montréal/Laval	10 et 11 mai 1999 30 novembre et 1er décembre 1999 6 et 7 décembre 1999 9 et 10 décembre 1999	
Outaouais	6 et 7 octobre 1999	
Québec	22 et 23 novembre 1999	
• **Séances d'information**		
Comité Jeunesse	8 septembre 1999	
Comité des responsables de soins des Premières Nations du Québec	14 et 15 septembre 1999	
Précongrès et congrès de l'OIIQ	7, 8 et 9 novembre 1999	1 593
• Ateliers de formation (assistance totale)	7 et 9 novembre 1999	240
- Le soulagement de la douleur		
- Les erreurs de médicaments scrutées à la loupe		
- Évaluation initiale et électrocardiographique des personnes présentant une souffrance myocardique		
- L'équilibre entre le milieu de vie et le milieu de soins		
- Pour en finir avec le tabac		
- Les allergies alimentaires... Pas de risque à prendre!		
- Comment écrire pour être lu		
- Apprivoiser les médias et s'en servir		
Colloque de formation continue «Les allergies alimentaires... Pas de risque à prendre!» en partenariat avec l'Association québécoise des allergies alimentaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Ordre professionnel des diététistesdu Québec, l'Association des allergologues et immunologues du Québec	25 mars et 29 avril 1999	250
La personne âgée, reconnaître ses besoins pour mieux intervenir	19 mai 1999	67
• Demi-journée thématique pour souligner l'année internationale des personnes âgées, organisée par l'OIIQ, dans le cadre du Salon Hopitex du congrès annuel de l'Association des hôpitaux du Québec		
Session de formation au nouvel examen professionnel (s'adressant aux enseignantes et aux professeures)		111
Chicoutimi	20 mai 1999	
Lévis	18 mai 1999	
Sainte-Foy	19 mai 1999	

Publications 1999-2000

Avis, mémoires, rapports et prises de position

Application des mesures de prévention des infections, Direction de la qualité de l'exercice, mars 2000, 5 p.

Avis demandé par la ministre Marois sur la qualité des soins en période de grève, juillet 1999, 5 p.

L'Exploitation des personnes âgées, Mémoire de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec présenté à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans le cadre de sa consultation générale sur le sujet en titre, Adopté par le Bureau de l'OIIQ à la réunion du 10 février 2000, février 2000, 25 p.

Héma-Québec — Prélèvement sanguin par les aides de collecte pour fins d'analyse, avis juridique adressé au directeur des collectes de santé et au représentant syndical, 30 juillet 1999, 4 p.

Modifications aux articles 7 et 8 de la Loi sur les technologues en radiologie, avis adressé au président de l'Office des professions du Québec, 23 décembre 1999, 3 p.

Négociations sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce/ Échanges transfrontaliers de services professionnels, commentaires adressés au gouvernement canadien, au gouvernement québécois et à l'Office des professions du Québec sur les obligations des ordres professionnels en regard des services professionnels, à l'importance pour les autorités publiques de consulter les dits ordres, novembre 1999.

Plan d'effectifs en soins infirmiers en CHSLD, avis adressé à la DSI du Centre de santé de la Minganie, 20 janvier 2000, 2 p.

Projet de loi n° 28 sur la *Loi sur les sages-femmes*, avis adressé à la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, 28 mai 1999, 6 p.

Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés (présenté à la Commission de la culture dans le cadre de la consultation générale entreprise en conformité avec l'article 21 de la *Loi sur le Conseil des aînés*), Adopté par le Bureau de l'OIIQ à la réunion du 3 février 2000, février 2000, 14 p.

Sécurité et adéquation des soins de santé en centres de détention (lettre adressée au ministre de la Sécurité publique), Adopté par le Bureau de l'OIIQ à la réunion du 1er octobre 1999, 25 octobre 1999, 3 p.

Les Soins à la clientèle lors d'interruption volontaire de grossesse, avis adressé au président de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Estrie, 29 novembre 1999, 2 p.

Triage à l'urgence — Un processus dynamique pour assurer une évaluation de la condition des patients dès leur arrivée à l'urgence (énoncé de position), Collège des médecins du Québec et Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, janvier 2000, 15 p.

Documents de référence

Bilan de la pratique infirmière en milieu scolaire, A. Duplantie, Direction de la planification, juin 1999, 30 p.

Document d'information pour les candidates à l'examen d'admission à la profession d'infirmière au Québec/Candidate's Background Document for the Professional Examination of the Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, D. Bellemare, Direction générale, octobre 1999, 26 p.

Évolution des effectifs de la profession infirmière au Québec — Statistiques au 31 mars 1999, M. Valois, Direction générale, janvier 2000, 14 p.

L'Exercice infirmier en santé communautaire — Les services de santé courants et Info-Santé (guide d'exercice), M. Hénault et D. Malo, Direction de la qualité de l'exercice, juin 1999, 61 p.

Nouvelles orientations (2e édition), J. Leprohon et H. Lévesque-Barbès, Direction de la qualité de l'exercice, juin 1999, 8 p.

Le Plan directeur de l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec/Master Plan for the Professional Examination of the Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, L.-M. Lessard, Direction générale, décembre 1999, 46 p.

Répertoire de fiches de référence de l'infirmière pour l'évaluation par téléphone de certaines clientèles, M. Hénault et L. Bertrand, Direction de la qualité de l'exercice, novembre 1999, 40 p.

Statistiques sur la population infirmière par région administrative à partir du fichier des membres au 1er novembre 1999 — Profil régional (1 vol. par ordre régional), M. Valois, Direction générale, février 2000.

Statistiques sur la population infirmière par région administrative à partir du fichier des membres au 1er novembre 1999, M. Valois, Direction générale, février 2000, 157 p.

Suivi systématique de clientèles dans la communauté, L. Villeneuve, Direction de la planification, 1999, 48 p.

VIH-sida — Répertoire de ressources, O. Lamy, *L'infirmière du Québec* (supplément au numéro spécial sur le sida nov./déc. 1999), Direction des communications, 1999, 15 p.

Périodiques

CII à l'écoute, bulletin d'information des conseils des infirmières et infirmiers, (vol. 3, nos 8–10 ; vol. 4, nos 1–7).

L'infirmière du Québec, revue officielle, (vol. 6, nos 5 et 6 ; vol. 7, nos 1–4).

Le Journal/The Journal, supplément de *L'infirmière du Québec*, (vol. 6, no 5 ; vol. 7, nos 1–4).

Rapport annuel 1998-1999, 56 p. / *Annual Report 1998-1999*, 74 p.

Répertoire 1999–2000 — Associations et regroupements d'infirmières et infirmiers au Québec, D. Ladouceur, Direction des communications, octobre 1999, 12 p.

Le Scribe, bulletin d'information pour les infirmières enseignantes, (vol. 1, nos 2–4 ; vol. 2, no 1).

Statistiques relatives aux infirmières et infirmiers inscrits au tableau au 31 mars 1999, J. Francœur, Direction de l'admission à la profession, octobre 1999, 18 p.

Matériel promotionnel

Innovation clinique 2000, affiche du concours.

Les Infirmières porteuses de solutions et d'espoir/Nurses Providing Care, Solutions and Hope — La semaine de l'infirmière du 9 au 15 mai 1999, affiche et signet correspondant.

Insigne du mérite 2000 — Présentation d'une candidate et politiques générales, Direction des communications, février 2000, 8 p.

Nouveau programme — Appartenance (dépliant), Direction de l'admission à la profession, janvier 2000.

Profession : infirmière — Une carrière d'avenir, carte postale : campagne pour la promotion de la Journée Carrière.

La Trajectoire infirmière — Une fenêtre sur la santé (programme préliminaire du Congrès annuel et journée précongrès), 7, 8 et 9 novembre 1999.

La Profession d'infirmière à l'heure des choix — Les CII : partenaires du changement ?, programme du VIe Colloque des conseils des infirmières et infirmiers, 10 et 11 avril 2000.

Vers un savoir infirmier sans frontières, 1re invitation et appel de communications pour le Ier Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie, du 19 au 23 novembre 2000.

Le personnel du siège social au 31 mars 2000

Présidence

Adjointe à la présidente
Ginette Thériault

Secrétaire administrative
Suzanne Groulx

Direction générale

Directrice générale et secrétaire
Hélène Rajotte

Adjointe à la directrice générale
Marie Valois

Attachée de projets
Monique Chaput

Chargée de projet – Examen professionnel
Danielle Bellemare

Attachée de projet – Développement de l'examen professionnel
Louise-Marie Lessard

Secrétaire administrative
Ginette Quirion

Attaché d'administration
Daniel Marleau

Service des archives

Archiviste
Danielle St-Hilaire

Direction des communications

Directrice
Suzanne Bélanger

Responsable des relations avec les médias et directrice du *Journal*
Sylvie Vallières

Secrétaire administrative
Diane Ladouceur

Centre de documentation

Chef du service
Maryse Dumas

Bibliotechniciennes
Diane Gendron
Lucie Ménard

Préposée aux achats et à la comptabilité
Sylvie Roy-Eychene

Service de l'édition

Chef du service et rédactrice en chef
Diane Iezzi

Réviseure
Françoise Turcotte-Saint-Pierre

Rédactrice-réviseure
Odile Lamy

Graphiste
Judith Pothier

Technicienne à la rédaction
Marlène Lavoie

Service de gestion d'événements

Chef du service
Linda Plamondon

Assistante en gestion d'événements
Catherine Montour

Secrétaire-relationniste
Manon Arbour

Direction de la planification

Directrice
Ginette Thériault

Conseillères
Sylvie Dubois
Carole Mercier
Jocelyne Poirier
Hélène Salette
Louise Villeneuve

Chargées de projet
Louiselle Bouffard
Louise Cantin
Marie-Claudine De Pairon

Bibliothécaire de référence
Pascale Barcelo

Secrétaire de direction
Manon Corbeil

Secrétaires
Francine Caron
Carole Lambert
Louise Michaud

Direction des services juridiques

Directrice et avocate-conseil
Claudette Ménard

Avocat(es)
Hélène d'Anjou
France Pedneault
Jean Lapointe

Infirmière-enquêteure et avocate
Yanick Augustin

Responsable du greffe, secrétaire du Comité de discipline / Comité de révision
Sonia Amziane

Secrétaire administrative
Danièle Potvin

Technicienne juridique
Louise Papineau

Direction de l'admission à la profession

Secrétaire adjointe
Pierrette Lange-Sondack

Secrétaire de direction
Danielle B. Gagné

Service de la gestion des stages et de l'admission par équivalence

Conseillère
Raymonde Drouin

Secrétaires et responsables des dossiers
Suzanne Boulay
Huguette Rémillard

Service aux étudiantes
Coordonnatrice
Suzanne Ladouceur

Responsable des dossiers
Christine Marcotte

Agentes de bureau
Ginette Tessier
Lola Vigneau

Service de l'inscription des membres
Coordonnatrice
Johanne Francœur

Responsable à la vérification
Claudie Vial

Opératrice en informatique
Nicole Bourassa

Préposée aux dossiers (vérification)
Ginette Pelletier

Préposée aux dossiers
Joan Baril

Secrétaire
Chantal Godbout

Direction du bureau du syndic

Syndic
Sylvie Truchon

Syndics adjointes
Carole Aubry
Gisèle Besner
Ginette Fortin
Joanne Létourneau
Nicole Tremblay

Secrétaire de direction
Andrée Mandanice

Secrétaires
Liette Beaucage
Nicole Joyal

Direction de la qualité de l'exercice

Directrice
Judith Leprohon

Directrice adjointe
Marjolaine Gobeil

Conseillères-enquêteures
Denise Durivage
Ginette Lavallière
Jocelyne Legault
Diane Racette
Céline Thibault
Suzanne Vanier

Conseillère-chercheure
Hélène Lévesque-Barbès

Conseillères
Manon Bellehumeur
Joanne Buttery
Carole Deshaies
Micheline Watier

Secrétaire de direction
Lorraine Dionne

Secrétaires
Céline Bédard-Montbleau
Thérèse Brouillette
Renée Ouimet
Danielle Primeau

Opératrice au traitement de textes
Nicole Audet

Direction des services administratifs

Directeur
Michel Jean

Secrétaire administrative
Lise Foucreau

Accueil/Télécommunications
Technicienne en téléphonie
Martine Wérotte

Standardiste-réceptionniste et préposée à l'accueil
Suzanne Tropper

Service des ressources financières
Chef du service
Jean-Pierre Bertrand

Assistante-comptable
Renée Turgeon

Coordonnatrice de la paie et des comptes à recevoir
Lise Després

Analyste financière
Johanne Lamarche

Préposée aux achats et à la comptabilité
Madeleine Demers

Responsables des comptes à payer
Jeanne d'Arc Guay
Chantal Bossé

Service des ressources humaines
Conseillère en personnel
France Beauséjour

Technicienne en ressources humaines
Carmen Pépin

Service des ressources informationnelles
Chef du service
Kim-Dinh Huynh

Analyste principale
Marie-France Paquet

Analyste-programmeur(e)
Quyen Ngoc Bui
Sébastien Gaboury

Administrateur de réseau
Michel Lafleur

Technicien en informatique
John Ruffolo

Expert en systèmes informatiques
Michel Loranger

Techniciennes en bureautique
France Perron
Nancy Ruest

Opératrice en informatique
Lise Hamel

Service des ressources matérielles
Chef du service
Ginette Daoust

Ouvrier d'entretien spécialisé
Michel Aumont

Préposé(es) à l'entretien ménager
Thérèse Beauchamp
Cynthia Douglas
Salvatore Marandola

Courrier/Reprographie
Responsable
Diane Allard

Préposée
Françoise Huot

de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

ÉTATS FINANCIERS

Rapport des vérificateurs 44

Bilan 45

État des produits et charges 46

État de l'évolution des actifs nets 47

État des flux de trésorerie 48

Notes afférentes aux états financiers 49

Rapport des vérificateurs aux membres

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au 31 mars 2000 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les chiffres correspondants de 1999 ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables agréés.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 2 juin 2000

31 MARS 2000, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1999

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 2)	2000 Total	1999 Total
ACTIF						
Actif à court terme						
Encaisse	603 372 $	29 876 $	516 $	16 201 $	**649 965 $**	537 400 $
Placements temporaires (note 6)	10 554 389	183 271	–	–	**10 737 660**	11 960 278
Débiteurs et intérêts courus	597 398	49 874	205 966	3 698	**856 936**	791 699
Créances interfonds	77 545	(938)$	(74 802)	(1 805)	**–**	–
Frais payés d'avance	110 462	–	–	–	**110 462**	105 599
	11 943 166	262 083	131 680	18 094	**12 355 023**	13 394 976
Placements à long terme (note 7)	2 431 933	4 063 001	500 000	204 425	**7 199 359**	7 106 401
Immobilisations (note 8)	2 051 585	–	–	–	**2 051 585**	1 773 414
	16 426 684 $	4 325 084 $	631 680 $	222 519 $	**21 605 967 $**	22 274 791 $

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 2)	2000 Total	1999 Total
PASSIF ET ACTIFS NETS						
Passif à court terme						
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 12)	3 417 994 $	80 000 $	456 $	– $	**3 498 450 $**	3 320 514 $
Contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	1 025 881	–	–	–	**1 025 881**	1 098 239
Cotisations et produits perçus par anticipation	10 184 268	–	–	–	**10 184 268**	10 129 174
	14 628 143	80 000	456	–	**14 708 599**	14 547 927
Actifs nets						
Investis en immobilisations	2 051 585	–	–	–	**2 051 585**	1 773 414
Grevés d'affectations d'origine interne	–	4 245 084	631 224	–	**4 876 308**	5 706 133
Grevés d'affectations d'origine externe	–	–	–	222 519	**222 519**	214 229
(Insuffisance) non affectés	(253 044)	–	–	–	**(253 044)**	33 088
	1 798 541	4 245 084	631 224	222 519	**6 897 368**	7 726 864
	16 426 684 $	4 325 084 $	631 680 $	222 519 $	**21 605 967 $**	22 274 791 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1999

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 2)	**2000 Total**	1999 Total
Produits						
Cotisations annuelles des membres	10 474 662 $	– $	– $	– $	**10 474 662 $**	10 377 863 $
Revenus de placement	578 290	283 472	50 233	13 095	**925 090**	729 674
Participation aux bénéfices du programme d'assurance responsabilité	–	–	199 167	–	**199 167**	209 053
Autres produits (note 3)	1 826 290	–	–	–	**1 826 290**	1 942 192
	12 879 242	283 472	249 400	13 095	**13 425 209**	13 258 782
Charges (note 4)	12 887 203	278 968	722 595	4 805	**13 893 571**	12 777 629
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant le poste suivant	(7 961)	4 504	(473 195)	8 290	**(468 362)**	481 153
Conversion des systèmes informatiques à l'an 2000	361 134	–	–	–	**361 134**	188 866
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(369 095)$	4 504 $	(473 195)$	8 290 $	**(829 496)$**	292 287 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs nets

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1999

	Fonds général							2000
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne (note 5)	Non affectés	Total	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 2)	**Total**
Solde au début	1 773 414 $	361 134 $	33 088 $	2 167 636 $	4 240 580 $	1 104 419 $	214 229 $	**7 726 864 $**
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(443 290)	(361 134)	435 329	(369 095)	4 504	(473 195)	8 290	**(829 496)**
Investissement, déduction faite du produit de disposition des immobilisations	721 461	–	(721 461)	–	–	–	–	**–**
Solde à la fin	2 051 585 $	– $	(253 044)$	1 798 541 $	4 245 084 $	631 224 $	222 519 $	**6 897 368 $**

	Fonds général							1999
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne (note 5)	Non affectés	Total	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 2)	Total
Solde au début	1 569 378 $	550 000 $	8 801 $	2 128 179 $	4 240 580 $	870 540 $	195 278 $	7 434 577 $
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(331 034)	(188 866)	559 357	39 457	–	233 879	18 951	292 287
Investissement, déduction faite du produit de disposition des immobilisations	535 070	–	(535 070)	–	–	–	–	–
	204 036	(188 866)	24 287	39 457	–	233 879	18 951	292 287
Solde à la fin	1 773 414 $	361 134 $	33 088 $	2 167 636 $	4 240 580 $	1 104 419 $	214 229 $	7 726 864 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1999

	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	**(829 496)$**	292 287 $
Ajustements pour :		
Gain sur la cession d'immobilisations	**(12 051)**	(638)
Amortissement des immobilisations	**455 341**	331 672
Variation des éléments du fonds de roulement (note 10)	**90 572**	250 752
	(295 634)	874 073
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
Diminution des placements temporaires	**1 222 618**	108 505
Augmentation des placements à long terme	**(92 958)**	(639 849)
Acquisition d'immobilisations	**(733 928)**	(541 131)
Produit de disposition des immobilisations	**12 467**	6 061
	408 199	(1 066 414)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**112 565**	(192 341)
Encaisse au début de l'exercice	**537 400**	729 741
Encaisse à la fin de l'exercice	**649 965 $**	537 400 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

L'Ordre, constitué en vertu de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et du *Code des professions*, administre les fonds provenant des membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

a) Fonds général

Le fonds général regroupe les opérations courantes de fonctionnement.

b) Fonds de bourses et de promotion de la profession

L'Ordre a créé ce fonds pour financer les bourses d'études accordées par les membres du Bureau aux infirmières et infirmiers qui en font la demande pour des études de premier, de deuxième ou de troisième cycle universitaire, pour promouvoir la profession et financer les demandes d'aide ou de commandite relativement à la formation en soins infirmiers et à la recherche en sciences infirmières.

c) Fonds de gestion de risque

Ce fonds regroupe les opérations du Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Ce fonds inclut une réserve pour indemnisation de prime afin d'assurer la stabilité des montants de primes futures et d'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmier. Tout déficit d'opération du programme sera renfloué à partir de la réserve pour indemnisation de prime.

d) Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués de dotations faites à l'Ordre par des tierces personnes, dont l'Ordre assume l'administration aux fins désignées par les tierces personnes.

e) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

f) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si une baisse de valeur permanente survient, cette perte sera comptabilisée dans l'exercice où la baisse de valeur sera constatée.

g) Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux
Immeuble	Linéaire	5%
Réaménagement des locaux	Linéaire	20%
Mobilier et équipements de bureau	Dégressif et linéaire	20% à 33%

Les œuvres d'art incluses dans le mobilier et les équipements de bureau sont comptabilisées à la juste valeur établie au moment de leur donation et ne sont pas amorties.

h) Cotisations et produits perçus par anticipation

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et pertinentes à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Organisme contrôlé

L'Ordre nomme certains membres du conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec. Les comptes de l'Ordre et de la Fondation ne sont pas consolidés.

aux états financiers (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

2. Fonds spéciaux

	Fonds de secours E. Frances Upton	Fonds d'éducation M.G. Dolorès Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	2000 Total	1999 Total
Produits, charges et actifs nets					
Produits	7 628 $	3 662 $	1 805 $	13 095 $	32 743 $
Charges	–	3 000	1 805	4 805	13 792
Excédent des produits par rapport aux charges	7 628	662	–	8 290	18 951
Actifs nets affectés au début	114 030	70 199	30 000	214 229	195 278
Actifs nets affectés à la fin	121 658 $	70 861 $	30 000 $	222 519 $	214 229 $

	Fonds de secours E. Frances Upton	Fonds d'éducation M.G. Dolorès Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	2000 Total	1999 Total
Bilan					
Actif					
Encaisse	15 612 $	180 $	409 $	16 201 $	2 667 $
Placements temporaires	–	–	–	–	7 886
Somme à payer au fonds général	–	–	(1 805)	(1 805)	–
Intérêts courus	1 600	702	1 396	3 698	3 578
Placements à long terme	104 446	69 979	30 000	204 425	200 098
	121 658 $	70 861 $	30 000 $	222 519 $	214 229 $

Notes différentes aux états financiers (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

3. Autres produits

	2000	1999
Fonds général		
Direction de l'admission à la profession	638 053 $	723 542 $
Direction des communications	963 639	964 929
Direction des services administratifs	107 596	86 433
Autres produits	117 002	167 288
	1 826 290 $	1 942 192 $

4. Charges

	2000	1999
Fonds général		
Quote-part versée aux sections	1 044 899 $	974 186 $
Assemblée générale annuelle	636 879	536 029
Comités statutaires	228 890	276 997
Administration générale	1 008 223	875 128
Direction des services juridiques	571 814	502 058
Direction de la planification	695 150	763 565
Direction de l'admission à la profession	1 317 681	1 298 811
Bureau du syndic	777 840	835 100
Direction de la qualité de l'exercice	1 304 666	1 260 819
Direction des services administratifs	3 149 575	2 829 669
Direction des communications	657 519	685 202
Édition et documentation	1 494 067	1 234 470
Projets spéciaux	–	397 324
	12 887 203 $	12 469 358 $
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Frais de comité de placement	1 422 $	1 736 $
Don à la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec	80 000	70 248
Subventions et bourses d'études	197 546	218 562
	278 968 $	290 546 $
Fonds de gestion du risque		
Frais d'administration	5 793 $	3 933 $
Programmes de prévention	716 802	–
	722 595 $	3 933 $

Notes afférentes aux états financiers (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

5. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, un montant de 361 134 $ (188 866 $ en 1999) a été libéré afin de pourvoir aux charges liées à la conversion des systèmes informatiques à l'an 2000.

6. Placements temporaires

	2000	1999
Fonds général		
Billets escomptés, 5,70 %	599 999 $	102 527 $
Papier commercial, 5,25 % à 5,59 %	2 464 865	2 461 948
Acceptations bancaires, 5,05 % à 5,36 %	4 086 734	3 788 740
Dépôts à terme, 5,21 % à 5,79 %	1 097 695	3 225 903
Obligations, 5,3 % à 5,7 %	1 960 494	1 382 619
Coupons détachés des obligations	–	292 079
Encaisse	344 602	21 302
	10 554 389 $	11 275 118 $
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Acceptations bancaires, 4,62 %	183 271 $	298 065 $

Les placements temporaires échoient à différentes dates jusqu'en mars 2001.

Au 31 mars 2000, la valeur marchande est de 10 780 860 $ (11 593 953 $ en 1999) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

7. Placements à long terme

	2000	1999
Fonds général		
Coupons détachés des obligations, 5,38 %, échéant en juin 2023	14 951 $	64 679 $
Obligations, 3,75 % à 8 %, échéant à différentes dates à compter d'août 2000 jusqu'à juin 2023	1 047 985	1 354 895
Actions, au coût	1 102 418	1 046 246
Bons du Trésor	266 579	–
	2 431 933 $	2 465 820 $
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Obligations, 5,13 % à 9 %, échéant à différentes dates à compter de septembre 2000 jusqu'en octobre 2009	3 278 969 $	3 284 991 $
Actions, au coût	784 032	655 492
	4 063 001 $	3 940 483 $
Fonds de gestion de risque		
Dépôts à terme, à demande, au taux des obligations d'épargne du Canada, majoré de 0,5 % (4,26 % au 31 mars 2000)	500 000 $	500 000 $

Le dépôt à terme pourra être utilisé par l'assureur pour renflouer tout déficit d'opération généré par le Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Fonds spéciaux		
Obligations, 5,1 % à 6,35 %, échéant à différentes dates à compter de juin 2000 jusqu'à juin 2009	144 000 $	140 000 $
Actions, au coût	60 425	60 098
	204 425 $	200 098 $

Au 31 mars 2000, la valeur marchande des placements à long terme est de 6 784 243 $ (6 969 993 $ en 1999) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

Notes aux états financiers (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

8. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
Terrain	241 260 $	– $	**241 260 $**	241 260 $
Immeuble	1 864 660	1 321 223	**543 437**	390 234
Réaménagements des locaux	1 524 886	895 935	**628 951**	419 329
Mobilier et équipement de bureau	2 185 352	1 547 415	**637 937**	722 591
	5 816 158 $	3 764 573 $	**2 051 585 $**	1 773 414 $

La charge d'amortissement totalise 455 341 $ au 31 mars 2000 (331 672 $ en 1999).

Au 31 mars 2000, les œuvres d'art incluses dans le mobilier et les équipements de bureau ont une valeur aux livres de 115 936 $ (115 936 $ en 1999).

9. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant autorisé de 500 000 $ au taux préférentiel de l'institution financière, échéant en juillet 2000. Au 31 mars 2000, le crédit bancaire n'est pas utilisé.

10. Variation d'éléments du fonds de roulement

	2000	1999
Augmentation des débiteurs et intérêts courus	**(65 237)$**	(41 787)$
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	**(4 863)**	15 028
Diminution (augmentation) des comptes fournisseurs et charges à payer	**177 936**	(75 743)
Augmentation des cotisations et produits perçus par anticipation	**55 094**	207 685
Diminution (augmentation) des contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	**(72 358)**	145 569
	90 572 $	250 752 $

aux états financiers (suite et fin)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

11. Régime de retraite

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées après une année de service. Selon l'évaluation actuarielle, en date du 1er janvier 1999, l'actif de la caisse s'établissait à 13 517 222 $ et la valeur actualisée des prestations de retraite constituées était de 12 000 553 $.

L'Ordre bénéficie d'un congé de cotisation depuis le 12 septembre 1999. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 220 224 $ (143 071 $ au 31 mars 1999).

12. Organisme contrôlé

La Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) a été constituée par lettres patentes le 20 octobre 1987 et a commencé ses activités au cours de 1988. Le but de la Fondation est d'accorder des subventions à la recherche et des bourses d'études aux infirmières et aux infirmiers du Québec qui désirent entreprendre des recherches pour promouvoir l'avancement des sciences infirmières et se perfectionner.

Renseignements financiers provenant des états financiers de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) au 31 mars 2000 :

Fonds général de la FRESIQ

	2000	1999
Actif	131 732 $	108 660 $
Passif	83 723 $	7 421 $
Solde de fonds	48 009	101 239
	131 732 $	108 660 $
Résultats des activités		
Produits	36 912 $	114 997 $
Charges	90 142	71 951
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(53 230)$	43 046 $

Au 31 mars, les comptes fournisseurs et charges à payer de l'Ordre comprennent les montants suivants à payer à la FRESIQ :

Fonds général de l'Ordre	15 097 $	– $
Fonds de bourses et de promotion de la profession	80 000	–
	95 097 $	– $

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.